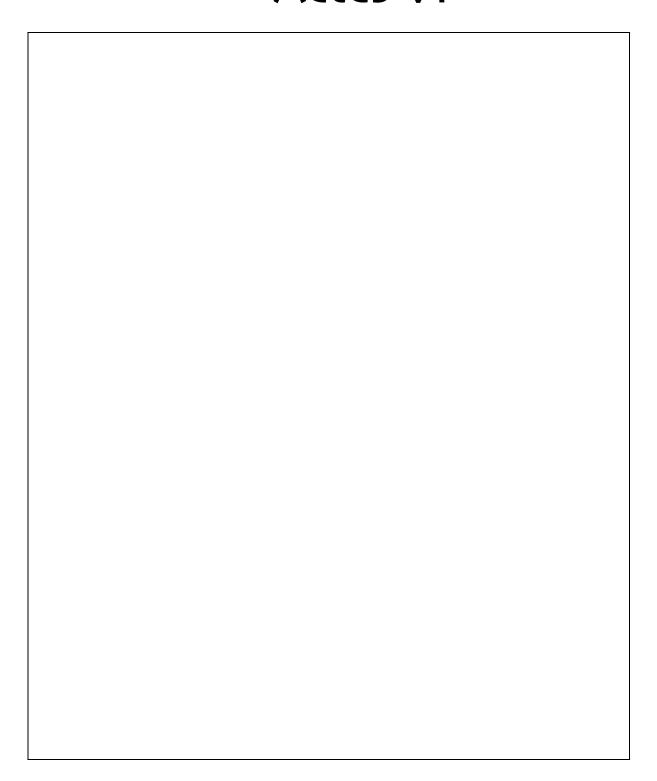
Actes VI



Rencontre au sommet autour d'Henri Meschonnic

Actes 2000 du matin

Claude Sicre

Je vais immédiatement vous présenter les différents intervenants :

Mr Lo Jacomo: Spécialiste de l'Espéranto Mr Dessons: Linguiste connu de Meschonnic Mr Martel: Professeur d'Histoire Médiévale

Mr Poignant : Maire de Quimper, rapporteur du fameux rapport Poignant auprès de Mr Jospin. Ce rapport pousse le gouvernement à signer la charte des langues dites minoritaires.

Mr Woehrling : Alsacien, a collaboré à l'élaboration de la charte européenne des Langues.

Mme Charmeux : Spécialiste de pédagogie de la langue française. Connue par ses articles remarquables au journal local La Dépêche.

<u>Mme Citron</u>: Nous a été recommandée par Martel. Elle a participé aux conversations socratiques. Elle a beaucoup travaillé sur ce qu'elle appelle « l'histoire chauvine de France ».

Mr Fusina : Militant corse et enseignant de Corse, a rencontré de nombreuses difficultés lors de ses démarches en faveur de la culture et de la langue corse.

Mr Cerquiglini: Très connu pour un rapport au gouvernement sur les langues régionales et minoritaires qui, lui, n'a pas du tout mis le feu aux poudres. Ce rapport présentait le nombre incroyable de langues françaises ou plutôt de langues parlées en France. Il en dénombre quelque 75. Mais il n'y a pas eu de "pub" autour de ce rapport.

<u>Mme Caubet</u>: Professeur aux langues orientales où elle occupe la chaire de Spécialiste des langues orientales et en particulier de l'arabe dialectal maghrébin. Elle lutte pour la valorisation de cette langue au sein de l'Éducation Nationale.

Mr Charpin : Traducteur en simultané de tous nos propos pour les sourds et malentendants.

Claude Sicre

L'objet de notre réunion est de ne pas tout cibler. Voilà pourquoi notre débat porte sur « La France face à ses langues et cultures indigènes et aux langues et cultures étrangères : pour une politique intelligente ». Il faut savoir que nous avons tout fait sans aucune aide de la part des pouvoirs publics. Nous n'avons reçu aucune aide de la Mairie, si ce n'est le prêt de la place du Capitole. Du Ministère de la culture : rien. Les militants y ont porté un intérêt mitigé sur les problèmes évoqués.

Mais heureusement qu'en marchant, nous avons rencontré des gens comme Félix Castan, écrivain occitaniste qui a guidé notre pensée, ou encore Henri Meschonnic qui nous a aidé à affiner notre réflexion.

Je laisse la parole à Mr Cerquiglini.

Bernard Cerquiglini

Je remercie M. Sicre pour cette ouverture brillante. Au nom de la Ministre de la culture, je tiens à vous faire part de son vif regret pour son abscence. Je me fais son porte-parole. Elle voulait alors vous faire savoir que le plurilinguisme passe par le respect de toutes les langues. Le patrimoine linguistique française frappe par sa vigueur et sa diversité.

Les langues sont toutes égales, toutes semblables. Elles ont un statut qui se développe, qui pousse au rayonnement de ces langues. Elles appartiennent toutes au

patrimoine de l'humanité.

Le Français n'a aucune priorité. La terre occitane est le centre d'une culture mais la France participe à cette culture. Ces deux cultures sont chacune une clef de rayonnement l'une pour l'autre mais pas l'une dans l'autre. Le monolinguisme est un danger. L'homme médiéval disait d'ailleurs « je crains l'homme d'une seule langue ».

Claude Sicre

Je passe maintenant la parole à Mme Caubet pour aller tout de suite sur le terrain des langues étrangères.

Le débat est trop souvent monopolisé par les langues aborigènes. Il est nécessaire au contraire de faire un détour par les langues étrangères et leur place dans notre société pour pouvoir mieux parler de nos langues et de la place qu'on leur accorde.

Dominique Caubet

Dernière venue parmi vous, je défends la représentation et l'existence de l'arabe dialectal maghrébin. Dans les textes officiels, que cela soit dans le rapport de Monsieur Cerquiglini ou dans ceux de l'Education nationale, on opère une classification de l'arabe que je ne partage pas tout à fait. On parle d'arabe dialectal. Pour ma part, je préfère utiliser les termes d'arabe maghrébin. Il faut savoir que ces langues sont parlées par 2 millions de personnes aujourd'hui en France. Alors, s'agitil d'une langue ou d'un dialecte? Doit-on parler d'un ensemble arabe? Cela relève plus du politique que du linguistique. Doit-on distinguer l'arable classique (littéral) enseigné uniquement en milieu scolaire et langue non parlée dans la rue, non maternelle de cet arabe qui lui justement est parlé couramment ?

Doit-on les confondre? Ce n'est pas du tout ma position, par contre c'est celle de l'inspection d'arabe en France qui cherche à supprimer l'adjectif derrière le mot

arabe. Dans l'enseignement secondaire français, on enseigne l'arabe littéral.

Maintenant, le discours officiel parlerait plutôt « d'arabe dans sa globalité ». Il faut savoir que l'arabe est enseigné dans le secondaire depuis 1905. A l'époque, il y avait deux manuels pour chaque langue:

- L'arabe écrit;

- L'arabe dialectal ou parlé.

La distinction entre arabe littéral et dialectal dans tous les diplômes de l'enseignement secondaire existe encore, dans les concours de la fonction publique, dans celui d'entrée à l'école de la magistrature, l'école des avocats mais on a voulu la supprimer pour les bacs généraux et technologiques.

Intervention dans le public

Vous êtes en train d'expliquer l'arabe, il y a aucun Arabe pour l'expliquer, vous l'expliquer à la place des Arabes.

Claude Sicre

Pardon monsieur, asseyez-vous, vous interviendrez après, on vous donnera le micro, tout le monde a le droit à la parole. Laissez parler la dame s'il vous plaît, ensuite vous interviendrez. Elle est enseignante d'arabe, très respectable. Vous avez tout à fait le droit à la parole si vous prenez place. On n'est pas enfermés dans des bureaux donc respectez la pluralité en vous asseyant, vous pourrez intervenir sur les raisons pour lesquelles vous êtes contre le discours de madame Caubet.

Dominique Caubet

Bon, sans commentaires... On peut prendre l'arabe dialectal comme langue vivante dans les concours. Qu'est-ce qui s'est passé ? D'un côté, on a le plaisir, la fierté d'apprendre que l'arabe dialectal était une des 75 langues de France. Mais la mauvaise surprise c'est qu'en septembre 99, on a supprimé l'arabe dialectal au bac (généraux et technologiques, mais maintenu pour le bac professionnel)

(généraux et technologiques, mais maintenu pour le bac professionnel). L'Inspection d'arabe a décidé de fondre les deux épreuves en une seule et de

supprimer une épreuve d'arabe dialectal facultative. L'épreuve s'appelle désormais « arabe ». Pour la passer, il faut présenter des textes en arabe littéral, après cela on a le droit de parler en arabe dialectal. Du coup ça exclut la plupart des candidats à cette épreuve parce que dans l'immigration française, l'arabe classique ou littéral n'est pas connu massivement.

En 1995, le ministère de l'Éducation nationale avait décidé de faire passer à l'écrit les langues facultatives ne faisant pas l'objet d'un enseignement (c'est-à-dire des langues comme l'arménien, le berbère, l'albanais, l'arabe dialectal) alors qu'avant, ça

șe passait à l'oral.

À l'écrit, on s'est trouvé confronté à un problème : on devait écrire une langue à tradition orale qui n'a aucune convention graphique officielle nulle part. On peut la transcrire, l'écrire de telle façon, mais il n'y a pas d'orthographe. Donc il fallait trouver une solution. Très rapidement, je me suis dit que jusqu'à présent c'est à l'oral que les gens parlent cette langue mais ne savent pas forcément écrire ou lire l'arabe classique, donc je vais proposer une double graphie, alors c'est lourd, pesant mais c'est une double graphie : une graphie arabe pour ceux qui savent lire l'arabe et une graphie latine pour ceux qui ne savent pas et cette graphie s'apprend en quelques minutes. L'épreuve dure 2 heures, à la fin des 2 heures les gens savent lire et écrire (avec des fautes).

Chiffres pour 1999 : il y avait, pour 29 langues, 13 000 inscrits. Dans les 13 000 inscrits en arabe dialectal, 1 750 l'étaient en arabe berbère et les 26 autres langues ne représentent que 1000 candidats, donc voyez les propositions. Moi, j'ai été très choquée par la suppression de cette épreuve, donc j'ai lancé une pétition pour le rétablissement de cette épreuve. J'ai pas mal recueilli de signatures d'universitaires, de journalistes, d'artistes qui s'insèrent au Maghreb, sur ces questions et qui ont réussi à faire reculer le ministère mais pas très loin. Claude Allègre avait décidé de rétablir l'épreuve. Entre ce qu'il a fait et ce que la DESCO a fait, il y a eu un petit problème et donc ils ont rétabli quelque chose d'assez bâtard. Ils ont permis que des gens amènent des textes en arabe littéral et dialectal. Simplement, il faut vous dire où est-ce que l'on trouve des textes en arabe dialectal : impossible pour un lycée d'en trouver, on peut en trouver dans les bibliothèques universitaires d'où l'intérêt d'une épreuve à l'écrit puisque c'est nous qui fournissons les textes. Alors, pour cette année, il n'y a rien d'officiel, mais officieusement les chiffres d'inscrits ont énormément baissé, au lieu de 10 111, il y a 4 400 inscrits. Enorme baisse, on va avoir un bilan précis, après ça on prendra une décision.

Le sous-titre du débat était « pour une politique intelligente », alors je vais me permettre de prendre au mot et de dire ce qui se passe : d'un côté, l'arabe dialectal reçoit une reconnaissance officielle, c'est une des langues de France dans le rapport et de l'autre, la 1^{re} décision qui est prise à ce niveau-là, c'est la suppression de l'arabe dialectal, alors là est-ce que l'on ne pourrait pas marcher dans la même direction ? Alors que faire pour l'Arabe maghrébin de la France ? Parlons de la situation de la France. Bon déjà, le reconnaître est un progrès énorme parce que cela peut

contribuer à sa valorisation alors qu'il y a eu un énorme problème de minoration, voire d'auto-dépréciation.

Les locuteurs sont peu fiers de leur dialecte qu'ils considèrent comme un patois alors que l'arabe Classique est la langue noble pour des raisons religieuses, culturelles ou autres...

sur le plan culturel, il y a de quoi être fier. Si on regarde la scène culturelle française, on voit que la culture maghrébine pénètre la culture française en douceur et qu'elle en fait partie, au moins dans la World Music : Alliance Ethnic, I'am, Zebda, le cinéma...

De même il faut marquer la pluralité de la culture maghrébine, par exemple : Enrico Macias qui se remet à chanter l'arabe maghrébin, sa langue maternelle. La culture maghrébine n'appartient pas qu'aux jeunes issus de l'émigration maghrébine. L'arabe maghrébin n'est pas parlé que par des musulmans : exemple de la communauté juive d'origine maghrébine (Maroc, Algérie, Tunisie) et ceux-là sont français depuis 1870 (décret Crémier). Aujourd'hui cette communauté n'a plus l'arabe comme langue naturelle mais bien culturelle, ex. : « La vérité si je mens » (4 millions d'entrées). On voit encore des interactions de mots arabes dans leur français. Au niveau de l'enseignement, il y a des expériences intéressantes, il y en a 2 : une à Mantes-la-Jolie et une à Montpellier en maternelle. L'arabe, marocain est utilisé par des contes, chansons, graphies arabes et ce pour tous les enfants d'une même classe. Je me demande si on ne pourrait pas penser à changer les ELCO (créer dans la perspective du retour, or cela fait longtemps qu'il n'y en a plus). On pourrait peut-être faire une initiation à la culture et la langue du Maghreb avec un passage en douceur vers l'arabe littéral et avec des instituteurs formés dans des IUFM et avec des méthodes d'enseignement françaises. Et pourquoi ne réserver ces cours qu'aux enfants d'origine maghrébine? Dans le secondaire, l'inspection d'arabe dit qu'il enseigne l'arabe sans objectif, mais les enseignants ne sont pas formés pour apprendre l'arabe dialectal.

Je pense qu'il faudrait un enseignement spécifique de l'arabe dialectal, à partir de la seconde par exemple. Dans le supérieur, il y a l'arabe dialectal enseigné à l'Inalco depuis le XIXe siècle. Depuis 1993, ont été créées des licences d'arabe maghrébin. En France, on est à un tournant pour le statut de l'arabe dialectal. Les éducateurs, les pédagogues avec qui j'ai eu des rapports sont très sensibles à cette approche de la langue maternelle réelle des gens et du besoin de sa valorisation. Sa valorisation pourrait participer à construire une identité positive et je crois qu'il peut aller dans ce sens par une politique intelligente et non revenir en arrière. Voilà!

Claude Sicre

Je pense que le problème se reposera tout à l'heure.

Ce que je voudrais dire pour resituer, c'est que lorsqu'on a parlé d'une politique intelligente, ce n'est pas seulement à propos de la langue, mais bien aussi de la culture, il faut que les 2 participent et soient coordonnées.

Avant de donner la parole à Monsieur Poignant, j'aimerais revenir sur une chose que vous avez dite : qu'il ne faut pas enseigner l'arabe dialectal maghrébin qu'aux seuls jeunes d'origine maghrébine. Je pense que c'est très intéressant parce que ça ouvre la porte à la pluralité, ça détéritorialise et ça ouvre considérablement les choses. Et j'avoue que j'ai eu un débat au Ministère de la culture il y a quelques mois. Il me semblait que c'était très difficile à faire comprendre que les Alsaciens peuvent avoir le droit de s'initier à l'occitan, au berbère. Je pense que là, il y a un déplacement de pensée qu'il faut faire. Il ne faut pas penser qu'en terme de langue mais en terme de culture. Si on pense en terme de langue, comme le font hélas certains militants, il y a renfermement sur une revendication purement linguistique et non culturelle. Il faudrait enseigner la culture corse en Polynésie, ainsi il n'est

plus question de territoire, de régionalisme mais bien de pluralité culturelle pour notre pays. S'enfermer dans les revendications linguistiques, c'est les territorialiser, c'est du coup condamner à terme la dimension essentielle de notre lutte, c'est à dire la promotion de la pluralité culturelle, et du même coup c'est condamner ces

mêmes langues, qui ne peuvent vivre sans leur support culturel.

Voilà pourquoi j'étais pas tout à fait d'accord avec le rapport Poignant lorsqu'il parle de « Régionalisme Républicain » parce que je pensais qu'il risquait d'enfermer la revendication dans une pure revendication linguistico-culturelle régionalisée alors qu'il me semble que la culture bretonne, c'est tous les Français, fussent-ils d'origine canaque, arabe, limousine, qui doivent connaître cette culture bretonne. Après, c'est pas obligé qu'ils apprennent le breton, bien sûr. Il y aura sans doute plus de Bretons qui apprendront le breton que les Corses ou les Berbères, mais la culture bretonne doit faire partie de la culture de France en général, et l'histoire de la Bretagne doit faire partie de l'histoire de France. Et je pense que si nous prenons les choses sur ce côté-là et non plus sur le côté débat des langues, je pense que les extrémistes des deux côtés seront balayés.

Maintenant je voudrais que Monsieur Poignant nous reparle un peu de ses actions, de son travail sur la Charte et de l'actualité. Votre rapport date de deux ans, où en

sont vos rapports avec le gouvernement aujourd'hui?

Bernard Poignant

Je remercie Claude Sicre. Je suis invité parce que j'ai rédigé ce rapport à l'attention du Premier ministre. C'est d'ailleurs un rapport un peu comme la société, timide puisqu'il y en a trois. Je vais commencer par le mien puisque c'est dans l'ordre chronologique. Moi j'ai fait un rapport politique. Ensuite il y a un rapport juridique, fait par Guy Carcassonne qui tendait à prouver que la ratification de la charte du conseil d'Europe par la France n'était pas contraire à la Constitution selon les choix des articles qu'elle faisait. Il y a un 3º rapport, qui lui est linguistique : c'est celui de Bernard Cerguiglini, rapport qui tente de faire la liste des langues de France. Nos compatriotes sont surpris lorsqu'ils apprennent le chiffre : il y en a 75. On a en effet tendance à oublier les langues des Départements et Territoires d'Outre-Mer. Quand j'ai fait mon travail, je me suis posé quelques questions et je vais vous les faire partager :

- Est-ce que la langue française est menacée par les langues dites régionales ? Mais on pourrait en discuter l'expression.

Ma réponse est non, si elle est menacée c'est pas par elles, c'est plutôt par d'autres et à l'extérieur de la France.

- Est-ce que les Français contestent qu'elle soit la langue officielle de la République

Non, la réponse est non, la France, les Français dans leur grande majorité ont cette langue partagée, officielle.

- Est-ce que la République est menacée par les langues régionales ?

Ma réponse là encore est non. La République est quelque chose de bien ancrée chez les Français et ceux qui se sentent menacés par les langues régionales, c'est qu'ils n'ont pas confiance dans les Français. C'est un manque de confiance dans le peuple que de dire que la République est menacée par les langues régionales. Je ne confonds pas pour ma part République et uniformisation, République et centralisation. Je n'aime pas les formes de contestation ou de confiscation de la République que certains font. N'essayons pas de la contester. Elle n'est donc pas menacée par les langues régionales ou si elle l'est, c'est par des formes politiques et non linguistiques.

- La 4^e question que je me suis posée : est-ce que l'unité nationale est mise en cause par les langues régionales.

Je ne sens pas des tendances fortes du séparatisme en France. Il y en a un peu ici ou là, mais il n'y a pas d'adhésion massive. Donc pas de menace à l'horizon, ce qui

n'était pas le cas au début du siècle.

- 5^e question : la France a fait le choix de l'intégration européenne. Qu'elle en assume les conséquences! À partir du moment où elle a fait ce choix, elle va rencontrer des pays qui ont une autre organisation qu'elle ; une autre façon de traiter cette question. Elle va être confrontée, elle qui est un État unitaire centralisé, à des réalités fédérales (par exemple au sein de l'Union, du Parlement européen). Il faut qu'elle accepte d'évoluer. En plus, elle va rencontrer le besoin de coopérations transfrontalières. Quand on est des Pyrénées et qu'on voit comment le Catalan vit au Sud des Pyrénées, quand on voit ce qu'est la puissance de la Catalogne et de Barcelone, quand on sait que le TGV fera Perpignan-Barcelone en 3/4 d'heure en 2005, soit moins que Le Mans-Paris, que l'on voit l'attraction que cela va constituer, il ne faut pas s'étonner que des populations françaises dans le Nord Pyrénées vont vouloir apprendre le Catalan. Mais ils vont le vouloir peutêtre pas au nom de préservation d'une langue, au nom de leur personnalité, au nom de leur patrimoine, mais pour des raisons pratiques, tout simplement, et lorsque je fais mon travail et que j'ai reçu un petit groupe de Flamands, qu'est-ce qu'ils m'ont dit? Ça m'a beaucoup surpris, ils m'ont dit: « Nous on veut apprendre le Flamand, c'est la porte ouverte vers le Néerlandais et c'est les emplois d'Éuro-tunnel ». Il faut que la France pense à ça et si elle ne pense pas à ces questions-là, elle va se recroqueviller. C'est ce qui m'a amené à dire qu'il fallait faire deux choses à la fois et puis je vais terminer par là pour ne pas être trop long : un procédé de façon symbolique, une politique forte à cette reconnaissance, donc il n'y a qu'une chose pour le faire, c'est la signature puis la ratification de la Charte du Conseil de l'Europe. La signature, le Conseil l'a faite pour 39 articles. Je sais que certains trouvent que ce n'est pas beaucoup mais il y a des rapports de force politiques dont il faut tenir compte. Ces 39 articles, c'était pour ne pas changer la constitution puis le Conseil constitutionnel dans une décision que je trouve vraiment marteau-pillon, a bloqué le système. Mais ce qui m'importait moi, c'était la signature même si c'était au minima des articles car la ratification veut dire l'ouverture d'un débat au

On a un nouveau défi au XXIe, mais il ne faut pas le relancer dans des combats du XIXe, la France doit aller de l'avant sans qu'elle ait peur d'elle-même. La deuxième chose, c'est le rayonnement de la France parce que je pense que la culture politique doit s'accompagner d'une grande politique de la francophonie, et la France rayonnera à l'extérieur, si elle a les cuisses propres à l'intérieur. Les pays de l'Est aujourd'hui, depuis la chute du mur, depuis l'effondrement du communisme, sont à la recherche de leur propre point d'équilibre, ils vont voir d'autres pays et finalement on a pas à être l'exemple du monde car on a des fois cette prétention, mais il faut que l'on évolue nous-même. Aujourd'hui ce dossier de la Charte est coincé et j'espère qu'il se décoincera car il n'y a jamais eu de grand débat en France sauf en 1951 au moment de la loi dite Dexon (député du Tarn-et-Garonne qui a introduit cette loi) : proposition de loi parlementaire, donc cela veut dire que le gouvernement de tout temps n'a jamais ouvert dans le coeur de la démocratie ce débat, donc je pense que la charte en était une magnifique occasion et moi je ne désespère pas qu'elle ne revienne. J'ai donc fait un travail de conviction et j'espère avoir, en principe, abouti, et j'ai rencontré un 1er ministre que j'ai trouvé ouvert, je vais vous dire pourquoi : c'est parce qu'il a rencontré le suffrage universel ici et c'est cette rencontre avec le suffrage universel dans cette terre qui a fait bouger un

homme qui n'était pas, au départ, prédisposé à le faire.

Claude Sicre

Puisque vous avez fait ce rapport et que vous êtes proche de Monsieur Jospin et du gouvernement, est-ce que vous pouvez nous dire aujourd'hui, et un an après ces débats, est-ce que vous avez quelques scoops?

Bernard Poignant

Je vais juste répondre à ce que dit Claude. En fait, le gouvernement y est actuellement confronté et il a deux rendez-vous qui vont être des indicateurs pour l'avenir. Il y a le rendez-vous avec les écoles associatives qui pratiquent la technique de l'immersion pédagogique, dont notamment les Calendrettes. Il a aussi un rendez-vous avec elles, j'attends de voir quelle en sera l'issue. C'est un travail de

négociation pour arriver à un statut public de ces écoles.

Le 2º rendez-vous, c'est la Corse, débat ouvert, reconnaissance ou pas de la langue Corse, autonomie ou dépendance. Ces questions sont lourdes dont je ne peux pas dire les issues. Je suis favorable à ce que l'institution puisse permettre partout son enseignement, y compris comme pont de passage vers l'Italie et l'Italien. Ça suppose aussi que les Corses fassent un effort car leur histoire, parce qu'ils ont un peu tourné le dos à l'Italie. Mais dans le cadre de l'Union Européenne, il faut que la Corse soit un bel endroit où on puisse parler Français, Corse et Italien.

Claude Sicre

Nous avons parlé du programme général. Nous avons parlé des langues régionales. Je voudrais répondre à une question plus large qui mitige les 2 parce que notre forum n'est pas un forum des langues régionales mais des langues du monde. Or, le problème de l'Occitan ne sera vu avec intelligence que si les militants occitans s'ouvrent aux langues étrangères, parce que nous pensons qu'en comprenant les

problèmes des autres langues, nous comprendrons ceux de l'Occitan.

C'est pour ça qu'il y a toutes ces langues qui sont représentées ici. Plusieurs langues font le lien entre la France et l'étranger. Il y en a une particulièrement, c'est l'Alsacien, que représente ici M. Woehrling. Je trouve qu'il est dramatique que les Français ne connaissent pas l'histoire de l'Alsace. Moi, j'ai été trop longtemps ignorant. Depuis que je me suis penché sur l'histoire de l'Alsace, je m'aperçois à quel point il est dramatique que les Français soient ignorants de l'histoire de l'Alsace, et donc ne comprennent rien à ce qu'elle est aujourd'hui parce qu'ils méconnaissent son passé. L'Alsace, c'est une Région qui est au coeur du problème de la nation française extérieure. Je voudrais donner la parole à M. Woehrling pour qu'il nous parle de l'Alsacien.

Jean-Marie Woehrling

Je suis alsacien et je suis aussi juriste donc je vais vous parler du problème juridique des langues régionales en France. On a beaucoup parlé de ce mot « Régional ». On a évoqué le caractère ambigu de ce terme. J'aime qu'on parle de langue régionale en France. Notre langue régionale en Alsace, c'est l'allemand. Il y en a plusieurs expressions : une ou des expressions dialectales.

L'allemand s'entend sous plusieurs expressions : une expression dialectale et une expression littéraire qui est l'allemand. Il y a donc dans la diversité des langues de France, une grande langue internationale qui est l'allemand. Pour nous en Alsace, c'est à la fois une chance d'avoir pour notre langue régionale un lien fort avec une

grande langue (l'allemand), mais c'est aussi un grand problème parce que cela créé des craintes, des réticences, des inquiétudes y compris chez les Alsaciens euxmêmes qui ont de la peine à dire les choses aussi simplement que je viens de le dire et qui se croient obligés de dire « attention l'alsacien n'est pas l'allemand, c'est

quelque chose de différent ».

En effet, c'est dû au fait que l'on confonde toujours encore problème de langue et problème d'appartenance nationale. Pour l'alsacien, les choses sont simples : ils veulent être Français mais ils ont une culture qui leur est propre et dans cette culture, il y a une expression linguistique qui est l'élément important de cette culture. Or, cette langue fait partie des parlers germaniques, de la grande famille de la langue allemande qui elle est plurielle. On parle l'allemand suisse à Bâle, l'allemand bavarois à Münich et on parle l'allemand alsacien en Alsace. On appelle d'ailleurs ça « l'alsastich », c'est-à-dire l'allemand alsacien : c'est une formule utilisée par les Alsaciens. Cela n'a rien à voir avec un quelconque problème d'appartenance nationale. C'est simplement l'expression de leur être régional propre. Bien évidemment, les Alsaciens ont envie de connaître le berbère, l'accitan, le corse et en ce sens je rejoins ce que vous venez de dire mais il ne faudrait peut-être pas non plus méconnaître la réalité du problème. Bien sûr les Berbères doivent pouvoir apprendre le Breton mais ce qui pour le moment est le plus important c'est que les Bretons aient le droit d'apprendre le breton et que ses Alsaciens aient le droit d'apprendre l'alsacien. Or, ce droit au plan effectif n'existe pas. Je viens de relire la réponse du ministre de la Culture à une question parlementaire où l'on évoquait le problème des langues régionales et la Charte européenne des langues minoritaires. Cette réponse commence par la phrase suivante : « Les langues régionales bénéficient dans le droit français d'un statut qui garantit leur usage ». Et bien ce n'est pas vrai. Il n'y a pas en France de statut juridique qui garantisse l'usage des langues régionales. Il n'y a que des bouts de texte de lois qui portent les langues régionales, très peu au demeurant. Mais ces textes de lois ne créent pas un droit, une géométrie juridique pour ces langues régionales. On peut évoquer dans le domaine de l'Éducation la loi Dexon (de 1951) ou bien la loi Jospin de 1989 et qui autorisent dans le cadre de l'Éducation nationale à suivre un enseignement de langue régionale. Mais elles ne créent pas de droit : les parents n'ont par exemple pas le droit de demander à l'Education nationale un enseignement en langue régionale et l'administration n'a pas obligation de fournir ce service aux parents.

De même, il y a dans le cahier des charges des télévisions publiques une mention des langues régionales comme une des choses dont il faut prendre en compte dans la mission de service public de ces télévisions mais c'est une simple mention, cela ne crée pas de véritables droits à avoir, une présence réelle, effective, significative des langues régionales dans les télévisions publiques, et vous savez d'ailleurs que les émissions « langues régionales » dans les différentes antennes régionales ne sont que de quelques minutes par jour. On cite parfois aussi la loi sur la langue française, sur sa protection, la loi TOUBON, et on dit: « cette loi crée des garantis pour les langues régionales ». Mais, si on lit cette loi, on voit que tout ce qu'elle dit, c'est tout simplement qu'elle s'applique sans préjudice de la législation et de la réglementation sur les langues régionales. Et, comme il n'y a pas de législations et de réglementation sur les langues régionales, cette réserve est donc sans utilité. Enfin, les langues régionales sont évoquées dans certains cas par les statuts particuliers à certaines régions, les lois sur la Corse, sur la Polynésie, la Nouvelle-Calédonie, les Antilles et encore ce sont des mentions qui n'ont pas de véritables portées et qui notamment ne créé pas de garanties en ce qui concerne l'utilisation de ces langues régionales dans les institutions propres à ces régions.

Donc, il n'y a pas de véritables statuts pour les langues régionales.

On dit parfois : « Les langues régionales ont le droit d'exister en France ». C'est vrai, elles ont le droit d'exister en vertu du principe "tout ce qui n'est pas interdit est admis". Depuis quelque temps, nous avons des interdictions qui se développent, elles se

sont développées au plan du droit constitutionnel par la jurisprudence du Conseil Constitutionnel. Des principes constitutionnels sont d'ailleurs admis par tout le monde, ont été utilisés, instrumentalisés contre les langues régionales pour réduire encore la portée qui peut être reconnue à celles-ci. D'abord, le principe d'égalité, l'article 2 de la Constitution reconnaît l'égalité des citoyens sans distinctions notamment de langues. On en a déduit qu'il n'était pas possible sauf à rompre cette égalité, d'instaurer en droit français une garantie juridique au profit des personnes appartenant à une minorité linguistique. Le fait de donner un statut aux langues régionales constituerait une rupture de l'égalité des citoyens et introduirait des différences entre eux.

Cette interprétation donnée par le Conseil Constitutionnel et par le Conseil d'État

a suscité l'incompréhension à l'étranger.

Ce principe d'égalité n'aurait-il pas dû au contraire garantir une équivalence de traitement entre les locuteurs de la langue majoritaire et ceux des langues minoritaires? Les difficultés particulières de ces langues n'auraient-elles pas dû être prises en compte par le droit afin d'assurer une égalité réelle dans la possibilité de s'épanouir dans sa propre langue et culture?

En fait, le principe constitutionnel d'égalité a été compris comme un principe

d'uniformité.

Deuxième principe utilisé contre les langues régionales : le principe de l'unité du peuple français, de l'unité de la République. Le Conseil constitutionnel a considéré comme incompatible (dès 1991) avec la Constitution une référence au peuple corse comme une composante du peuple français. Il a ainsi développé une conception de la République qui réalise un amalgame entre la nation, le peuple et de manière implicite la langue. La communauté nationale est conçue comme exclusive de sorte qu'il devient illégitime de se référer à une autre communauté, culturelle ou régionale en particulier. L'article 2 de la Constitution a donc été regardé comme s'opposant à ce que soit prise en considération sur le plan juridique toute catégorie

de citoyens autre que le peuple français dans son entier.

Le Conseil Constitutionnel a même dit : « la Constitution s'oppose à ce que les droits collectifs soient reconnus à quelque groupe que ce soit ». Donc si on prend cette expression au mot, le Conseil Constitutionnel remet même en cause le principe d'association, la liberté syndicale et la liberté de l'autonomie communale. Mais, sans aller si loin, on voit qu'à partir du principe de l'unité républicaine, on a développé une certaine conception de refus de la diversité culturelle de la France. On peut même dire que l'on a abouti à ethniciser le concept de nation. Celle-ci est identifié à la langue et à la culture française comme le dit d'ailleurs l'article 1 de la loi TOUBON : « la langue française est un élément fondamental de la personnalité de la France ». Il s'agit-là d'une rupture avec la tradition française pour laquelle la nation est un concept politique sans contenu ethnico-linguistique. Selon cette tradition, la nation est fondée sur l'adhésion volontaire d'un projet commun et non d'un projet de culture et de langues.

Troisième principe qui a été évoqué contre des langues régionales, c'est la

consécration du français comme la langue de la République.

Cette consécration est intervenue en 1992 grâce à l'amendement Lamassourd qui

dit que la langue de la République est le français.

À l'époque, on avait souligné que cette formulation devait renforcer le français notamment par rapport à des menaces extérieures et que cela devait d'aucune manière remettre en cause les langues régionales. Mais, c'est le contraire qui est arrivé. Cet ajout à la constitution n'a, évidemment en rien aidé la France au plan international, par contre elle a servi de fondement à un processus d'exclusion systématique des langues minoritaires et régionales de la sphère publique. Le Conseil constitutionnel a déduit de ces dispositions que les administrations publiques, les services publics, et les citoyens eux-mêmes en liaison avec ces administrations et services publics doivent exclusivement utiliser le français. Le

droit constitutionnel français s'oppose donc à la reconnaissance d'un droit à utiliser une langue régionale dans la vie publique. Le droit de recourir à une langue régionale n'est admis que dans la sphère privée. En d'autres termes, comme citoyens, on ne peut être que francophone ; la pratique des autres langues est simplement tolérée au plan des relations privées, elles n'ont pas accès à la République, à la citoyenneté et donc au droit.

Ces différentes interprétations ont ainsi entraîné la déclaration du Conseil Constitutionnel selon laquelle la Charte européenne des langues régionales et

minoritaires est contraire à la Constitution.

Mais, il faut bien voir que cette formulation doit être inversée. C'est notre Constitution qui est incompatible avec la Charte européenne. Elle est donc incompatible avec les principes reconnus au plan européen, et ceci, ça fait des problèmes non pas à la Charte, ça nous fait des problèmes à nous. Et ceci d'autant plus que la Charte, contrairement à ce que l'on en dit parfois, est un document qui est tout à fait compatible avec, je dirais, nos principes français traditionnels, une interprétation raisonnable de la Constitution.

La Charte comprend deux parties : une première partie qui consacre des objectifs et des principes qui s'appliquent à toutes les langues régionales ou minoritaires. Ces

principes, c'est :

- la reconnaissance des langues régionales en tant qu'expression d'une richesse culturelle;

- la mise en oeuvre d'une politique résolue de soutien à ces langues, et pas seulement un principe de non-discrimination ;
- le respect et le soutien de l'usage oral et écrit de ces langues dans la vie publique et privée ;
- l'adaptation du système d'enseignement en vue de permettre une acquisition et une transmission effective de ces langues.

Il s'agit là de principes mesurés et raisonnables qu'on ne peut pas vraiment rejeter si on veut respecter la diversité culturelle que représentent les langues régionales. Il faut voir que la Charte Européenne des langues régionales ne raisonne pas en terme de groupes minoritaires qui auraient des droits particuliers. Pour la Charte, les langues sont une valeur culturelle pour tous les citoyens, pour ceux qui les parlent comme pour ceux qui ne les parlent pas.

La défense des langues régionales, ce n'est pas seulement l'affaire des Bretons, des Occitans, des Alsaciens, c'est l'affaire de tous les citoyens français et européens parce que les langues régionales sont une richesse de la France et de l'Europe. Et c'est cette partie générale fixant des principes d'une politique intelligente en faveur des langues, pour reprendre le titre de ce colloque, qui a été considérée comme non conforme à la Constitution.

Il y a ensuite une deuxième partie dans la Charte qui constitue une sorte de carte de disposition dans laquelle les Etats peuvent choisir pour définir pour chaque langue régionale, un certain nombre d'actions significatives qui doivent aider ces langues régionales à exister non pas seulement à l'école, sur un strict plan linguistique, mais aussi sur un plan culturel, économique et social.

C'est là où la France a défini 39 principes. Mais c'est pas cela qui a causé le problème au niveau constitutionnel, ce sont ces principes généraux qui, à mon sens, sont quand même difficilement contournables. la Charte doit être regardée comme un élément d'un projet politique global défini par le Conseil de l'Europe qui vise à la fois la démocratie, l'autonomie locale, les droits de l'homme, le respect des minorités, l'intégration non dans l'assimilation, mais dans le respect des différences. On ne peut pas s'opposer à ces principes sans se mettre à l'écart du mouvement européen qui se fait actuellement en matière de définition des droits fondamentaux. L'Europe des 15 va également définir une Charte des droits fondamentaux et il est

très probable que le droit à pouvoir s'épanouir dans sa propre langue sera également reconnu dans cette Charte des droits fondamentaux européens. Il est important que la France ne se mette pas à l'écart de ce mouvement. Et l'adhésion à la Charte est l'occasion pour nous de participer à ce mouvement et de renforcer le pluralisme et les droits culturels.

Claude Sicre

Merci de votre exposé très très précis qui pose des questions que nous avons déjà débattues ici. Vous avez bien rappelé l'état des choses. Nous verrons que vous avez fait avancer certaines personnes sur le sujet, sur le débat du Régionalisme, sur la question de diversité et puis peut-être sur une question plus générale, celle de la langue et de la culture. Je ne vais pas entamer le débat maintenant, mais il y aura quelque chose d'important à dire comme si la loi n'était pas quelque chose d'abstrait, comme si celle-ci n'était pas le résultat d'un rapport de force entre des communautés qui parlent ces langues et la France toute entière et puis les pouvoirs publics.

C'est plutôt dans une considération stratégique que nous poserons les problèmes, peut-être parce qu'en tant qu'Occitans, il y a beaucoup moins de chances que l'on puisse nous assimiler à quelconques communautés territorialisées ou ethniques dans la mesure où l'Occitanie représente 32 départements avec de considérables différences entre les régions, et surtout pas de traditions, de nomination d'elle-

même ou de centralisation quelconque.

Je voudrais passer à autre chose. Mme Charmeux, vous n'êtes pas une militant occitane du tout, vous avez rencontré l'occitan dans vos études. Il y a donc des personnes qui rencontrent les langues, non pas parce qu'ils sont militants, mais parce qu'ils les pratiquent. Personnellement, j'ai rencontré l'Occitan parce que j'étais musicien, non pas parce que j'étais occitaniste mais j'ai fait de la recherche par rapport à mon métier de musicien, et c'est dans ce contexte que j'ai trouvé la langue occitane.

Si je ne me trompe pas, Madame Charmeux, vous avez rencontré la langue occitane parce que vous étiez enseignante de français et vous réfléchissiez sur la pédagogie.

Eveline Charmeux

Oui, effectivement, j'ai rencontré l'Occitan parce que je vis en Occitanie et que j'ai toujours pensé que ce qui comptait plus que le pays où on est né, c'est le pays où l'on décide de vivre et que la moindre des politesses, c'est de s'intéresser, et même de se passionner pour ce qu'il se passe dans le pays où l'on a décidé de vivre. Je suis parisienne, mon pays d'origine, c'est le vingtième arrondissement et ma langue régionale, c'est l'argot de Belleville. Mais ça ne m'empêche pas de me passionner pour ce qu'il se passe ici et j'ai beaucoup de tendresse pour ce pays. Alors évidemment, mon intervention à moi va être d'ordre pédagogique parce qu'essentiellement je suis une pédagogue et que je ne sais pas penser les problèmes autrement qu'à travers l'école. Il faut bien savoir que l'avenir de nos enfants sera nécessairement plurilingue. L'augmentation des techniques de communication et l'élargissement des réseaux de communication font que de plus en plus, nous avons besoin de choisir des formulations extrêmement diverses en fonction des situations de communication que nous allons vivre, beaucoup plus diverses que cela ne l'est encore aujourd'hui, même si la langue est un lien de variation et c'est le fait aussi de savoir parler, et de savoir choisir ces formulations contrairement à ce que l'on a cru longtemps. Quelqu'un qui parle bien, c'est quelqu'un qui a une bonne langue, c'est quelqu'un qui a le choix et qui est capable de passer allègrement du patois aux

termes grossiers en passant par les citations littéraires et les slogans publicitaires ou bien les formules politiques. Or, c'est vrai que cette nécessité du plurilinguisme chez nos élèves et chez les adultes qu'ils vont devenir, est quelque chose qui s'impose de plus en plus. Or, il faut bien savoir que la mentalité française est à l'opposé de ce projet, notamment chez les enseignants mais aussi toutes les pratiques éducatives scolaires ou familiales, supportant le poids de deux cents ans de normativité éperdue. Il faut bien savoir que la vraie tache noire de la Révolution française, ce n'est pas tellement la guillotine, mais c'est la répression linguistique qu'elle a, avec les mobiles les plus nobles du monde, avec les idées les plus généreuses que l'on puisse concevoir, créée une politique langagière vraiment détestable d'imposition par la force du Français et de répression de tout ce qui n'était pas le Français. Il faut savoir que l'école de la IIIe République, loin d'améliorer ou d'atténuer le drame, l'a aggravé de manière considérable, en installant non seulement la répression mais aussi la délation, toutes sortes de pratiques scandaleuses dans les écoles. Alors, on n'en est plus là, d'accord. Mais quelque part, il nous reste quelque chose. Vous savez, deux cents ans de directivité et de normativité, ça ne s'envole pas facilement et j'ai eu l'occasion il n'y a pas tellement longtemps, il y a quelques années, de la vérifier lorsque mon travail de chercheur en pédagogie m'a conduite à travailler sur la norme et les variations de la langue : nous avons bâti un petit test sur les variations des formules régionales. J'avais proposé une vingtaine de formules régionales et j'ai demandé à plus de cinq cents instituteurs et professeurs de les classer avec comme réponse à la question : « Est-ce que ces formules sont françaises, oui ou non ? » Le résultat était quelque chose d'effarant : plus de 80 % des enseignants ont rejeté en bloc toutes les formules des régions de France et de la Francophonie comme n'étant pas française, y compris des militants occitanistes que je connaissais bien et qui se battent depuis longtemps pour la défense des langues régionales. Ils ont été les premiers à affirmer que « il a tombé sa première dent », ce n'est pas du Français, que « il m'a embrassé à moi », ce n'est pas du Français, etc. Ça fait un petit peu rêver car on se dit quelque part que cette orientation révèle une espèce de fond de non-respect de l'autre, une espèce de fond de latente xénophobie, inconsciente, peut-être faible mais réelle et qui n'est pas pour nous rassurer à une époque où un certain nombre de choses remontent plus que jamais. Alors, si on veut parler d'une politique langagière intelligente, effectivement, il y a beaucoup de choses qui doivent changer. Il y a d'abord des données politiques, mais ça plein de gens beaucoup plus compétents que moi en parlent et fort bien. Moi, je vais dire qu'il y a des choses qui doivent changer à l'école absolument et qui peuvent changer très vite si seulement les enseignants désirent se mettre ensemble et travailler en équipe sur un certain nombre de projets. Le premier objectif, c'est de faire en sorte que tous les enfants puissent construire un réservoir langagier le plus riche et le plus diversifié possible. Ce qui veut dire en outre, et là je ne parle même pas des langues d'apprentissage, des langues étrangères dès l'école primaire et maternelle, mais ce qui veut dire, permettre aux enfants de dire toutes les formes langagières, non seulement les variations de la langue maternelle française mais toutes les formes de langues régionales et pas seulement du pays où se trouve l'école. Et là, je rejoins des choses qui ont été dites. Il n'y a aucune raison que les petits Toulousains n'entendent pas parler breton. Attention, cela ne veut pas dire que les petits toulousains doivent apprendre le breton et là, je voudrais insister sur une distinction nécessaire. Il faut absolument distinguer la connaissance, la fréquentation, la familiarisation et l'apprentissage systématique.

Il faut que les petits Français entendent parler du créole, etc. Et inversement, qu'ils apprennent, c'est une autre affaire, c'est un problème personnel mais je dirais qu'ils auront peut-être envie d'apprendre s'ils ont fréquenté abondamment quand ils étaient petits. Il ne faut pas non plus oublier la langue des signes qui fait partie des langues qu'il faut apprendre. Et si on appliquait un petit peu plus, dans les classes, la

circulaire d'intégration qui est certainement l'une des circulaires la moins appliquée en France, c'est-à-dire que s'il y avait un peu plus de sourds profonds aveugles dans les classes dites normales et non pas dans des ghettos spécialisés, et bien peut-être que ces langues se rencontreraient. Et moi je connais des cours préparatoires où la classe a appris la langue des signes parce qu'il y avait des enfants sourds profonds dans la classe, et pour moi, c'est ça la vraie ouverture. Également, je crois permettre une fréquentation très précoce avec les langues nationales étrangères. Par exemple, une pratique que j'ai vue dès l'école primaire, de travailler sur des exemplaires, textes et traductions quand on lit des œuvres étrangères. De même, si on n'apprend pas la langue en question, ça n'a pas d'importance, mais qu'on voit l'allure qu'elle a, qu'on voit l'allure du texte, qu'on puisse faire des remarques sur son allure écrite, qu'on entende des enregistrements et que les enfants fassent des constats sur les caractéristiques de ces langues étrangères, cela me semble indispensable pour préparer le terrain d'un apprentissage.

Systématisé plus tard, donc un réservoir riche et diversifié. Première condition. Mais attention, deuxième condition, il faut que ce réservoir soit bien rangé. Il faut que toutes les formulations très diverses soient dans des tiroirs clairs et construits par les enfants. Et ça qu'est-ce que ça veut dire, bien rangé ? Ça veut dire, faire de la grammaire très tôt, bien sûr pas la grammaire que l'on connaît qui ne sert à rien. Je dis une grammaire c'est-à-dire une grammaire comparée. On ne peut pas étudier le fonctionnement d'un seul élément. On ne peut apprendre qu'en comparant et par conséquent, il faut que les enfants, très tôt, aient deux systèmes linguistiques, ne serait-ce que pour comprendre comment fonctionne le français. Si on en a qu'un, on

ne le comprendra jamais. Donc, une grammaire comparée.

Mais surtout une grammaire qui se préoccupe de répondre à la question : comment ça marche et pas comment ça s'appelle ? La grammaire traditionnelle pose des étiquettes mal fichues sur des trucs qui n'ont aucun intérêt. Donc ce n'est absolument pas ça qu'il faut faire. C'est étudier le fonctionnement. Et quand on parle du fonctionnement de la langue ce n'est pas seulement le fonctionnement linguistique, bien sûr, mais c'est surtout le fonctionnement social. Contrairement à ce que l'on croit, les normes du langage ne sont pas des normes linguistiques. Il n'y a pas que des normes sociales. Maîtriser un langage c'est savoir comment la société à juste ou injuste titre (car la société n'est pas linguiste et fait volontiers n'importe quoi mais peu importe, elle est là), la société décrète que telle formulation est bonne ou telle ne l'est pas. Et, il faut le savoir non pas pour s'y soumettre mais pour pouvoir y désobéir quand on en a envie. Chacun sait que la connaissance des règles est indispensable quand on veut désobéir et que la désobéissance est le comportement le plus moral qui soit. L'obéissance n'est morale que si on a le droit de désobéir, c'est bien connu. Bon enfin, je dirais, 3e raison, et je vais m'arrêter là car je crois que l'heure avance, il faut que toutes ces informations diverses, tous ces choix divers soient réinvestis en classe dans des situations écrites et orales sociales, existantes en vraie grandeur. Que l'on cesse de faire de la pseudo-conversation en classe, que l'on cesse de faire toutes ces pratiques qui consomment du temps sans aucun intérêt au dépens d'un travail en vraie grandeur, de pratiques sociales qui permettent vraiment de réinvestir ce qu'on a appris en classe. Je pense que si de tels objectifs étaient visés de façon systématique, nous progresserions à grands pas.

Claude Sicre

Merci et sans plus attendre car le temps presse, je passe directement la parole à Suzanne Citron.

Suzanne Citron

(... coupure cassette) À la fois idéologique et mental que l'Abbé Grégoire par ailleurs était un homme fort estimable et qui s'est battu contre le racisme et pour les juifs mais à la fin de son rapport, il a dit : « La langue doit être une comme la République

A côté de l'Abbé Grégoire, il y avait un député nommé Barrère pour qui tout ce qui n'était pas français devait être diabolisé. L'idiome appelé bas-breton, l'idiome basque, les langues allemandes et italiennes ont perpétué le règne du fanatisme, de la superstition, des prêtres, des nobles et pouvaient favoriser les ennemis de la France. Donc, c'est comme une psychanalyse collective de savoir pourquoi ça s'est passé comme ça. Madame Charmeux nous a dit : « Ils étaient de bonne foi. » Mais quelle était leur foi ? C'est ce que je voudrais essayer de développer. Les députés révolutionnaires étaient en majorité des bourgeois éduqués dans des collèges royaux dans lesquels on enseignait à côté du latin une seule langue : la langue française. Il n'y avait qu'une culture littéraire : celle des grands classiques. D'autre part, ces gens véhiculaient un orgueil extraordinaire de cette langue française parce que c'est une langue qui avait été parlée par les couronnes européennes (les princes européens parlaient le français) et en plus c'était devenu la langue de la Révolution. Les révolutionnaires véhiculaient aussi une sorte de religion de l'unité et cette religion leur venait de la culture monarchique. Dans la Constitution de 91 (celle de la Constituante), elle était dite indivisible (la royauté était indivisible) et elle devait assurer sa succession de mâle en mâle. Dans cette culture révolutionnaire, il y avait à la fois "un et mâle", culture unitaire et machiste. La culture de l'unité a été transposée de la Monarchie (le corps du roi était un) sur la conception que la Révolution se fait de la Nation. En 1792, la République est déclarée une et indivisible. Les concepts de l'un et de l'indivisible circulent toujours chez les Républicains purs et durs, les nationaux républicains et derrière ce que nous a dit le Conseil constitutionnel. On ne s'est pas débarrassé de ce concept de l'un et de l'indivisible qui au fond est un concept totalitaire et qui bloque cette transformation de la France dans une conception où l'on s'accompagnerait de la diversité ou de la pluralité. Alors, il y a dans cette racine de la République quelque chose de capital qui a été transmis par la IIIe République puisque ses fondateurs avaient comme repère fondateur la culture de la Révolution française.

Ils se disputaient pour savoir s'ils étaient avec Robespierre ou Danton mais ils n'avaient aucune distance critique par rapport à cette idéologie qui venait de la Monarchie absolue, celle de l'unité. En plus, ils étaient aussi persuadés de la langue française. Gambetta, par exemple, disait à propos des paysans : « Ah, ces paysans

qui ne connaissent pas leur langue!»

Donc, la langue c'était uniquement la langue française. Et c'est ainsi comme on l'a rappelé toute à l'heure qu'on a imposé aux petits Français la langue française et qu'il y a eu une incapacité à donner une reconnaissance et une dignité aux langues maternelles multiples de tous ceux qui constituaient la France d'alors à l'exception pour la IIIe République des petits Alsaciens qui avaient été annexés par les Allemands ce qui a encore compliqué le problème de la psychologie alsacienne après la guerre de 14-18. Au fond, l'idée d'un bilinguisme est presque impensable dans l'idéologie française traditionnelle donc il y a tout un effort à faire, et, dans notre histoire, il est important que l'on comprenne le processus qui a éliminé ces langues. Ce que je voudrais dire dans un deuxième point très rapide, mais qui me paraît extrêmement important, c'est qu'il y a un lien entre la langue unique imposée et l'imaginaire social de l'élitisme républicain. L'imposition de la langue dominante (qui était la langue de la bourgeoisie dominante et d'une culture dominante) s'accompagnait implicitement ou parfois explicitement d'un mépris et d'une ignorance complète des cultures populaires, c'est à dire, l'existence d'autres formes de culture que celles qui étaient véhiculées, comme les grands classiques, que M. Finkelkraut considère comme l'unique chose à faire apprendre aux enfants des écoles. Et donc, je crois que là, il y a tout un travail à faire, puisqu'à droite comme à gauche, notre vision de la société française est une vision élitaire et hiérarchique : on pense la société comme une échelle dont il faut graver les échelons.

C'est une vision qui hiérarchise le travail intellectuel et le travail manuel en imposant une supériorité. Je crois que dans notre culture nationale, parallèlement à l'imposition d'une France plurielle au niveau de ses langues, il y aussi toute une pensée, qui s'est un peu épanouie dans les années 70, mais, à mon avis qui a beaucoup désertée la gauche actuelle, qui est de repenser, de redonner une dignité égale à tout ce qui est production, création manuelle. Dignité égale, ca veut dire, aussi à dignité égale, salaire à peu près équivalent. Donc remettre en question notre société. Cette idée de 80 % de bacheliers, c'est vouloir imposer la culture bourgeoise traditionnelle à tous les enfants sans prendre en compte la diversité des excellences et, je pense que c'est une impasse, voilà!!!

Philippe Martel

Je suis historien (parce qu'il faut bien vivre) mais dans le civil, je suis aussi président d'une association d'enseignants de langue et culture occitanes. C'est de cela dont je vais commencer par parler. Qu'est-ce qu'enseigner l'occitan aujourd'hui? Ben, c'est pas si facile que ça. Il y a des textes, il y a parfois des initiatives. Le recteur de Toulouse en avait prises quelques-unes, ça marchait très bien. Et puis, assez souvent, on se retrouve face à ce que l'on pourrait appeler des blocages ou carrément des sabotages. Y'a plein d'exemples, j'en donne qu'un parce qu'il est joli. On a demandé un poste universitaire pour l'occitan à l'Université de Bordeaux ét le Président de cette université a refusé, et il a refusé avec cet argument : « Le combat me semble tardif. Les Basques ont toujours eu des arguments plus marquants. Les Occitans sont trop bien élevés ». Monsieur, Monsieur, je suis un Occitan vraiment très mal élevé, donnez-moi des conseils en matière d'arguments plus marquants : la bombe, la batte de base-ball. S'il y a un jour, un prix créé « Bernard Bonnet » pour l'irresponsabilité politique, je pense que ce garçon est nominé d'office. C'est un simple exemple, mais, nous passons tout le temps à rencontrer ce type de problèmes. Alors pourquoi on les rencontre? Pour deux raisons évidentes : peutêtre parce qu'au niveau du Ministère et au niveau de l'Etat, la question des langues de France n'a jamais été pensée. Y'a des gens qui couinent dans un coin, on leur donne un cagibi pour qu'ils mordent leur os. On n'a jamais essayé d'intégrer la question des langues de France dans un projet global, éducatif pour l'Education nationale, pour la formation du citoyen de demain et culturel : « Quelle culture aujourd'hui pour la France dans l'Europe, dans le monde?» Ça c'est le premier point et cela relève de la responsabilité de l'Etat. Deuxième obstacle : une certaine idéologie, dont on a vu les manifestations dans le débat à propos de la Charte, que l'on peut appeler l'idéologie républicaine qui a une apparence et une réalité. L'apparence c'est les grands principes dont il vient d'être question : l'unité, l'égalité... On n'a jamais autant parlé d'égalité civique entre citoyens égaux qu'au moment où les inégalités sociales réelles s'approfondissent dans la société. Ça, c'est une première chose, ainsi que l'universel, ça c'est l'apparence. Je crois que la réalité c'est en fait le bon vieux mépris, profond, et un mépris de classe, pour employer un mot dépassé, vis-à-vis des langues des pauvres, vis-à-vis des langues de la paysannerie, vis-à-vis des classes populaires, de ceux qui ne parlent pas. Et, on voit dans les journaux, par exemple, paraître des articles, comment enseigner ces langues qui se parlent mais ne s'écrivent pas. Alors, une langue qui ne s'écrit pas bien sûr ça n'existe pas. Il faut quand même un jour que les masques tombent. Y'a eu un grand débat en Italie sur la protection de la minorité linguistique. Qui s'est opposé au Sénat à cette loi qui est passée en décembre 1999 ? Forza Italia de Silvio Berlusconi et l'Alleanza nazionale, c'est-à-dire les néo-fascistes. Il faudra qu'un jour nos amis républicains de France sachent exactement à qui ils sont alliés à l'échelle

internationale. Bon, ceci dit, on peut discuter là-dessus, je pense que les choses se débloqueront. Je ne voudrais pas me contenter de taper toujours sur les mêmes méchants que sont l'Etat jacobin et ceci et cela. La culture occitane, mais aussi toutes les autres cultures gagneraient du terrain, si elles sont capables aussi de prendre leurs responsabilités et d'avancer en fonction de trois défis. Premier défi : le piège de l'identité, le piège de l'enfermement identitaire. Le péril communautariste, c'est de la bouillie pour les chats. Par contre, on peut parfaitement imaginer que l'on se replie sur sa propre culture, sur ses racines, sur son identité ragagna. Ça je crois que ça peut être une tentation. Ce n'est pas nécessairement quelque chose qui nous permettra de rencontrer une adhésion en dehors. Moi, je ne suis pas Occitan. Je n'ai pas d'identité occitane, mais je parle occitan. Et donc, l'Occitanie ce n'est pas une identité, une essence éternelle, c'est d'abord une parole. Ce qui m'amène à mon second défi. Qu'est-ce qu'il y a dans cette parole? En d'autres termes, qu'est-ce que nous, Occitans, ou nous Corses, nous avons à dire au reste du monde d'abord et, au reste de la France en particulier. Il ne suffit pas de parler occitan ou berbère pour être génial. Nous serons gagnants, si d'une part on nous permet de faire connaître nos productions en traductions éventuellement à l'ensemble de la France et de l'Europe mais aussi, si nous savons dire des choses qui interpelleront, si on peut dire les autres et qui leur permettront de retrouver à travers notre parole une fraction de cet universel auquel ils appartiennent aussi. Ce qui m'amène à mon troisième défi. A qui on parle ? Et là je vais reprendre des choses qui ont été dites. On ne parle pas seulement aux Occitans d'héritage. Je pense que l'occitan comme les autres langues, ça peut aussi parler aux autres justement du fait que ça dit une partie de l'universel et dans nos sociétés languedociennes ou méridionales, qu'est-ce que nous avons ? 50 % des Provençaux ne sont pas nés en Provence. Le véritable enjeu c'est de parler à ces gens et de leur montrer que la culture occitane a aussi quelque chose à seur dire. Je termine sur un tout petit exemple. J'ai un ami qui depuis 25 ans fait des cours d'occitan dans un lycée de Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis. Cette année, il a une trentaine d'élèves. Y'en a deux qui sont d'origine occitane. Et les autres, ils sont originaires de toutes les strates de l'immigration présentes en Seine-Saint-Denis. Et je dirai que l'occitan pour eux c'est un peu une langue par procuration. A travers l'occitan, il y a une faille dans le système qui leur permet de faire vivre autre chose. Et il me semble finalement que si l'occitan, ou le corse, ou le berbère, à côté de sa propre valeur, ça peut aussi servir à ouvrir cela, à donc être ouvert à d'autres, porteurs d'autres cultures. Et finalement, nous n'aurons peut-être pas, depuis le temps que nous faisons la renaissance d'Oc, perdu notre temps. Je vous remercie.

Ghjacumu Fusina

Moi je voudrais profiter de l'élan qu'a donné ici Philippe Martel à l'instant pour précisément être un peu à contre-emploi. On m'a présenté avec raison comme militant, je suis aussi universitaire et je suis dans l'une et l'autre des fonctions assez critiques. Or, je participe assez souvent à un certain nombre de colloques comme celui-là dans lesquels chacune des langues, chacun des représentants des langues invités décline au fond la problématique archi-connue maintenant depuis une trentaine d'années et que les militants connaissent bien. Parfois on fait des bilans quantitatifs, qualitatifs, etc. J'avoue que depuis 30 ans ça commence à me lasser, et c'est bien parce qu'ici il m'a semblé sentir un autre climat, que j'ai accepté volontiers de venir. Il me semble qu'il y a au moins un mot qui, dans la présentation de ces débats m'a attiré, c'est « pour une politique intelligente » précisément. Or, quand on veut être intelligent, il faut solliciter les concepts, ne pas se contenter de consensus mous, ne pas se contenter même de slogans militants auxquels

évidemment nous avons cru un certain temps parce que précisement ils ont une fonction dans le temps importante. Je crois que si on veut maintenant passer à une autre phase, une phase éventuellement de réalisation, une phase concrète, il va falloir qu'un certain nombre de ces concepts dont nous avons débattus depuis une trentaine d'années, nous les posions, que nous raisonnions à leur propos d'une manière tout à fait intelligente et que nous essayions de frayer des voies nouvelles. Si je devais résumer ce que je voudrais dire ici c'est « les choses ne sont pas si simples ». Elles semblent simples mais elles ne sont pas simples. Même si j'adhère à 100 % et même plus à la plupart des choses qui ont été dites ici par mes prédécesseurs, je crois que je vais jouer un tout petit peu au gratte-poil d'une certaine manière. Je vais essayer de reprendre un certain nombre des questions qui ont été abordées et de les solliciter d'une autre manière pour les voir peut-être autrement.

Par exemple, si le fil rouge revendicatif permet de discerner des grandes tendances de notre mouvement, je crois qu'on peut dire en gros qu'il y a eu trois grandes phases. Une, dans laquelle on est passé d'une revendication de type social à dimension politique et culturelle vers des actions qui ont portées plus récemment vers les domaines du droit et de l'institutionnel. C'est ce qui correspond à la décennie 80-90 où nous avons vu des opérations pratiques les emporter sur le terrain à la faveur notamment de la décentralisation et de la régionalisation des pouvoirs de décision et des compétences administratives. Or, ces 30 années de lutte, de militantisme sur le terrain, qu'est-ce qu'elles ont apportées ? Est-ce qu'on ne peut pas dire que justement les résultats d'ensemble ne sont pas quelque peu médiocres et parfois ambigus. Par exemple, en Corse, puisque je représente ici cette langue et cette région. On se plaint, si on le cite comme indicateur, constamment que l'école ne fabrique pas de corsisant, que l'école ait raté son coup, alors que, des moyens formidables ont été mis : il y a une centaine de certifiés de corse en Corse, pour 240 000 habitants. Si vous comparez avec les chiffres de l'Occitanie, c'est considérable. Il y a effectivement des corsisants qui sortent du système, mais, bien entendu, on en veut toujours plus, on considère qu'on n'a pas atteint les objectifs qu'on avait espérés. On considère qu'il faut aller vers un enseignement obligatoire de fait, qu'il faut aller vers un véritable bilinguisme, etc. Or, objectivement, si je juge que ce sont des revendications d'insatisfaction, je peux dire que les résultats sont mauvais, enfin médiocres en tout cas. Si, par exemple, j'en reste à une vision microrégionale, ici, comme en Corse, je crois qu'on est encore parfois trop attachés aux variétés locales, on se complait un peu trop dans le nostalgique ou l'affectif, on se méfie de l'utilisation d'outils pédagogiques modernes. Si on regarde d'un peu plus haut, on s'aperçoit qu'en fin de compte, il n'y a eu qu'un entraînement relativement insuffisant et pas assez de dynamisme en retour de toutes ces forces qui précisément se sont agitées sur le terrain depuis une trentaine d'années.

Alors que, pour contraster encore le tableau, c'est pas si simple effectivement, les médias eux-mêmes par exemple, nous avons vu récemment que pour les affaires liées à la mal-bouffe avec la confédération paysanne, on a utilisé les médias alors qu'on connaît leur puissance d'uniformisation, pour être les représentants des discours contestataires et de leurs manifestations. On sait aussi par exemple que les médias d'aujourd'hui font une part, à dose homéopathique, aux langues régionales ici ou là, mais enfin qu'est-ce qu'elles leur trouvent d'intéressant ? Vraisemblablement, leur caractère d'authenticité et de naturel qu'elles supposent représenter. Autrement dit, vous voyez que le tableau n'est pas si simple. On pourrait multiplier en vrac des exemples de ce type comme signe d'un renouveau à la fois très important mais quand même contradictoire. J'insiste sur ce contradictoire aujourd'hui parce que je sais qu'on le prendra bien. Je crois que c'est le problème du consensus mou qui à mon avis ne règlera pas ces questions-là car il tend à les présenter comme des questions simples. Tout à l'heure, on a fait allusion au débat sur le peuple corse que le Conseil constitutionnel a rejeté. J'ai suivi ce

débat comme partenaire parce que j'étais Président du Conseil de la culture, qui est un conseil consultatif, qui a d'ailleurs depuis été fusionné avec le Conseil économique et social, et il s'appelle Conseil économique social et culturel. Pierre Joxe étant l'instigateur de ce mouvement, j'ai longtemps discuté avec lui et, moi j'étais tout à fait pour que précisément, on accepte constitutionnellement cette idée de peuple corse parce que ça tendait à faire de la communauté insulaire un ensemble ouvert de citoyens égaux quelle que fut leur origine. Je crois que ça c'était véritablement révolutionnaire et créer ainsi une sorte de laboratoire fécond de communautés de destin, c'étaient les mots employés par les mouvements nationalistes de l'époque de Corse. C'était assez porteur d'espoir et original et je ne pense pas que c'était de nature à mettre en péril véritablement les fondements et l'équilibre républicain, je suis là d'accord avec Bernard Poignant. C'est évident que créer des nouvelles idées, reconsidérer les questions établies depuis des siècles n'est pas forcément les casser, abdiquer au fond devant ces problèmes. Pour ce qui concerne les 75 langues répertoriées par Bernard Cerquiglini, je crois que nul ne conteste l'idée qu'il faille absolument leur donner corps, essayer de traduire au fond cette idée généreuse sur le terrain. Mais nous n'ignorons pas qu'il y aura des conditions intérieures, des problèmes de communautés ethniques, des problèmes extérieurs, des problèmes de politique étrangère, il y aura des poids financiers, des mesures, il y aura les forces décentralisatrices avec tous les enjeux et les obstacles qu'elles peuvent représenter, qui ne faciliteront pas la tâche. Alors, je crois que ça aussi, nous nous attachions à donner des réponses précises en matière administrative et pédagogique, sur la question de l'usage langagier par exemple, y compris même pour une langue proche, familière. Quel est le nombre de leurs locuteurs, quelles sont les compétences communicatives. Est-ce que leur emploi est vernaculaire ou est-ce qu'il y aura un processus d'officialisation. Est-ce qu'elles sont encore des langues maternelles? Tout à l'heure, Bernard me demandait si pour les jeunes corses, le corse est encore leur langue maternelle. Effectivement, on peut se le demander. Est-ce que le terme maternel convient encore ? Elle serait plutôt langue patrimoniale. Elles sont même parfois étrangères. Là encore il faudra qu'en terme pédagogique, on mesure ces difficultés-là. De le dire, c'est facile, mais ensuite régler la question sur le terrain, c'est une autre paire de manche. On est toujours pris entre deux feux, entre deux extrémismes : celui réactionnaire et celui progressiste qui évidemment ne voit pas non plus les réalités et trouve qu'on ne va jamais assez vite. C'est très difficile. Dans la revue de l'*Idylle*, Madame Daben qui a fait un numéro spécial autour de ces questions-là (les enjeux socio-linguistiques et didactiques dans l'enseignement des langues régionales), elle assigne évidemment trois objectifs très classiques à ces enseignements : le premier c'est celui qui se donne pour but le développement de la capacité communicative, c'est-à-dire la langue commune, outil des interactions. Le deuxième, celui qui vise à stimuler les capacités cognitives, la langue comme objet de réflexion et c'est le troisième qui m'intéresse le plus et, Claude Sicre certainement aussi : celui qui se propose d'ouvrir à l'univers culturel propre à la langue cible. Je crois qu'en Corse, en Bretagne comme en Occitanie, nous avons eu des groupes culturels, des groupes de chanteurs notamment des groupes polyphoniques pour ce qui nous concerne qui ont, je crois, fait la preuve du métissage fécond des musiques et des voix et je crois que là encore, ils ouvrent des voies du partage, de la mutualisation de la richesse créative et d'autant plus prometteuse qu'elles apparaissent comme fondatrices d'identités recomposées et bien vivantes. Je suis tout à fait d'accord avec Phillipe Martel sur la question de l'identité : il faut qu'elle soit évidemment redéfinie, il ne faut pas qu'elle soit crispée et refermée sur elle-même. Sur la question de Guy Carcassonne, le débat qui a été lancé au moment où il a lancé son rapport, c'était évidemment le problème de l'espace concerné par chacune des langues. Les deux pôles c'était : on doit enseigner partout, ou du moins initier un peu partout l'existence de cette pluralité linguistique, mais en même temps, Guy Carcassonne disait qu'au fond une langue, elle est bien dans le cerveau de quiconque la connaît, autrement dit c'est l'extrême de l'autre côté. Comment on peut à ce moment-là, rendre pratique une initiation ou un enseignement dans ces conditions-là ? Ça semble très difficile évidemment.

Je vais m'arrêter là parce que je crois qu'il est tard. Je continuerai cet après-midi.

Claude Sicre

Merci beaucoup. Il y a Monsieur Isidore Nagoel, dont on salue la présence, et qui est directeur des langues et de l'écrit à l'agence intergouvernementale de la francophonie. C'est un invité surprise. C'est pour cela que je ne le connaissais pas.

Isidore Ndaywel E. Nziem

Je voulais vous remercier parce que vous aviez invité Mr Boutros Boutros-Ghali, le secrétaire général de l'organisation internationale de la Francophonie à être témoin de ces débats et c'est donc en son nom et de celui de l'administrateur général de l'agence de la francophonie que je suis heureux d'assister, de prendre part et d'écouter les propos tenus lors de ce débat. Ce que je peux dire, c'est tout l'intérêt que la Francophonie attache à cette question parce que si nous dénonçons le monolinguisme sur le plan international comme étant une dérive, cela nous amène au moins à assumer notre plurilinguisme et à le prendre en charge. Moi-même au niveau de l'agence intergouvernementale, je suis directeur des langues et non directeur de la langue. Parce que de manière conventionelle, nous disions jusqu'ici que tous les États francophones, et il y en 55, sont plurilinguistes sauf la France. Je suis heureux que la France désormais veuille bien assumer ce plurilinguisme, qui n'est pas une donnée récente mais c'est simplement une éducation de son regard vers soi-même qui est un élément important et je salue ce regard nouveau qui naît en France sur la réalité linguistique de la France elle-même. Je vous remercie.

Claude Sicre

Merci d'être venu nous visiter. Je sais que vous êtes venu dans le cadre du prix du Jeune Écrivain qui a été remis hier à Muret. Alors, nous avons encore deux intervenants. Il nous reste peu de temps malheureusement et, je le déplore, mais nous ne pourrons pas faire de débat public ce matin, nous le reporterons alors cet après-midi.

Gérard Dessons

Moi, je travaille sur les relations entre le langage, l'art et la littérature et je vais vous livrer quelques points de réflexion que m'a inspiré le sujet de cette table ronde. D'abord, une politique intelligente de la France face aux langues et cultures indigènes et étrangères passe forcément par une réflexion qui ne sépare pas le plan linguistique des plans culturels mais aussi des plans éthiques et des plans politiques, c'est-à-dire que la question de la pluralité linguistique pose à la fois la question de l'autre et celle de l'étranger. Ça me semble très important. Je commencerai par dire que la pluralité des langues est une donnée qui est anthropologique, c'est-à-dire qu'elle est inévitable et c'est le sens du mythe fondateur de Babel et en cela, par exemple, la traduction avant d'être une activité de spécialistes, c'est la marque dans le langage de cette pluralité fondatrice, donc y a pas à discuter si elle est bonne ou

elle est pas bonne, elle est. C'est la réalité du langage. Alors, cette question-là donne un cadre et un fondement. D'abord, à la question éthique de l'identité et de l'altérité. Par exemple, on peut la traiter par le biais de la morale de l'autrui qui est souvent une morale de la bonne intention. Cela aussi donne un cadre à un autre point, qui est le corrélat politique à la première, c'est la question de l'indigène et de l'étranger, et qu'on peut traiter par exemple par l'opposition du Grec et du Barbare. Une façon d'ouvrir le débat éthique ça serait d'y rentrer par l'idée de différence : dans la mesure où je parle, où je dis « je », je pose forcément un rapport à l'autre à partir de soi. Mais il faut bien voir que la notion de différence comme réalité anthropologique de l'identité ne dit rien, ne clarifie pas la relation qu'on pose entre soi et l'autre. Par exemple, je poserai deux questions que je traiterai rapidement : « Est-ce que l'autre de soi est un autre comme soi-même (c'est la bonne intention) ? » . Ou alors, « est-ce que l'autre est le fondement d'un soi-même possible qui est en devenir? » Alors, le premier point de vue, celui-ci de l'autre comme soi-même, c'est celui qui est représenté par la démarche d'un philosophe comme Paul Ricoeur, d'une manière un petit peu paradoxale dans la mesure où il a écrit un livre qui s'appelle « Soi-même comme un autre ». Ca pourrait être en effet quelque chose qui nous intéresse. Mais en vérité quand on lit sa réflexion, notamment sur la notion d'appropriation, on se rend compte qu'il fait exactement l'inverse, puisqu'il propose dans l'idée d'appropriation de l'autre, de la langue de l'autre, il propose de lutter contre la distance culturelle, vous voyez il s'agit de la bonne attention, on se rapproche, on est frères, lutter contre la distance culturelle, c'est-à-dire je cite : « contre l'éloignement à l'égard du sens lui-même ». En ce sens, l'interprétation de l'autre, du discours de l'autre rapproche, égalise, rend contemporain et semblable ce qui est véritablement rendre propre ce qui est étranger. Est-ce que la réflexion sur la relation entre les langues, c'est d'une certaine manière, une façon de devenir un Monsieur Propre. On nettoie la différence, l'étrangèreté pour que ce soit quelque chose d'approprié. Ce qui est intéressant c'est que cette réflexion, elle se fait à partir d'une réflexion sur le langage et sur la littérature, parce que c'est là que se construit la question, que se pose vraiment le problème. Il faut bien voir que cette position, qui est celle de Paul Ricoeur, est exactement à l'opposé d'un travail de l'altérité dans l'apprentissage de la langue étrangère. Par exemple, ce que disait Thies Elliot à une certaine période de sa vie : « une des raisons de ne pas en apprendre une langue nouvelle au lieu de sa langue propre, c'est que la plupart d'entre nous ne veulent pas devenir quelqu'un d'autre ». Et ça c'est quelque chose qui me semble important, c'est-à-dire que pour Ricoeur être identique à soi ça a le sens de n'être pas étranger. En fin de compte cela revient à une sorte de colonisation de l'autre, et ce qui est une sorte de réduction du rapport à l'autre. Alors, on voit bien le double risque d'une conception de la différence qui se couperait sur une réflexion de l'éthique de la différence. Le premier risque, c'est le risque de Ricoeur, c'est-à-dire de l'appropriation de l'autre, dans la reproduction de soi, qui est une position dominante, le deuxième risque c'est le risque du chacun chez soi. C'est la position du nationalisme qui est forcément pour la différence et pour la maintenir, il dit que c'est la respecter, c'est celle du particularisme et c'est aussi celle de l'universalisme, de l'universalité de la langue française, dont je rappelle que l'article 24 des statuts et règlements de la langue française en 1635, définissait comme la principale fonction de l'académie de rendre la langue française pure. Et je rappelle que c'est sur ce projet que s'est construit le mythe du créole antillais comme baragouin, comme langue dégénérée. Le slogan du droit à la différence est en lui-même très ambigu avec ses répercussions politiques et éthiques, notamment dans la notion des droits de l'homme et de l'ouverture à une réflexion sur ce que peut être une démocratie.

Enfin, l'autre point de vue que je développerai, c'est-à-dire l'autre comme l'idée d'un fondement d'un soi-même, c'est-à-dire comme condition d'un soi-même qui ne préexiste pas l'expérience de l'autre, c'est ce qu'on peut appeler l'altérité qui est

radicale et le modèle le plus efficace c'est l'art, c'est la littérature, pourquoi? Parce que l'art, c'est cette activité par laquelle ce qui est le plus personnel devient en même temps le plus impersonnel, c'est-à-dire au bout du compte le plus personnel. Dans la mesure où l'art est ce qu'il y a le plus personnel dans l'expression - et ce personnel peut-être celui d'un groupe, c'est pas le problème - c'est dans la mesure où l'art est ce qu'il y a de plus personnel, c'est-à-dire qu'on est à ce moment là, au premier temps de l'art, celui de la production, c'est le temps de l'expression, ce temps là, il est individuel, il est social, il est psychologique; mais ce faisant, s'il devient une oeuvre d'art, il devient quelque chose d'impersonnel, dans la mesure où l'omnipersonnel, le fait que quelque chose puisse être pris en compte par les autres, s'oppose au singulier. C'est-à-dire que le temps de l'art, c'est que ce qui était d'un seul et à un seul est devenu non seulement à tous mais à chacun et de chacun. Et, je terminerai, en disant qu'une oeuvre littéraire c'est ce qui a la capacité de transformer les lecteurs dans l'exercice même du langage que constitue la lecture, puisque toute lecture est un acte de réénonciation. Sinon, non seulement on ne comprendrait rien, mais on ne saurait pas ce qu'il faut faire de ce tas de signes graphiques ou de ce tas d'ondes sonores qui nous parvient. Alors bien sûr, cette transformation, elle a lieu dans la langue de tous les jours, elle a lieu dans tous les discours qui sans cesse se répètent. Le seul problème c'est que cette langue, elle peut aussi ne pas s'inventer dans la langue de tous les jours, c'est-à-dire qu'elle peut aussi se répéter infiniment tandis que dans l'activité artistique et littéraire, cette activité est sans cesse en avance sur elle-même. En cela, comme disait Claude Sicre tout à l'heure, ce qu'une langue peut construire comme utopie ce n'est absolument pas d'être une sorte de callande grecque. Y a pas à essayer de voir ce qu'on pourrait faire après. Y a regarder ce qui s'invente en ce moment même dans le présent et que peut-être on ne sait pas voir, parce que on est sourds à la nouveauté, à l'autre et surtout qu'on est dans ce rapport de ce double danger de la notion de différence qui est soit la colonisation de l'autre, soit le chacun chez soi, qui est exactement la même chose mais, c'est son symétrique.

François Lo Jacomo

Tout d'abord, je voudrais dire que je suis très honoré d'intervenir en dernier dans ce débat parce que généralement c'est la position d'honneur, même si ça me force à résumer ce que j'ai à dire. Donc je ne vais probablement pas avoir le temps de vous présenter l'Espéranto, et pour ceux qui seraient intéressé par l'Espéranto, je vous invite à visiter notre stand derrière. Je voudrais juste poser quelques questions, qui pourront être reprises dans le débat de cette après-midi. Et j'avais prévu de commencer par cette citation de Jean Monnet : « Une langue est un dialecte avec une armée ». Pour dire qu'effectivement une langue est une arme. S'il est exact que les causes des guerres sont rarement des causes linguistiques, il n'en demeure pas moins que les différences linguistiques accompagnent les guerres et qu'en général c'est une arme supplémentaire pour s'affirmer différent et pour s'affirmer ennemi, pour s'affirmer comme appartenant à une communauté ennemie de l'autre. Dans toutes les guerres, il y a des victimes dont les langues font partie. Il y a effectivement des langues qui meurent tous les jours. Une langue meurt à partir du moment où elle ne se défend plus, comme tout organisme vivant et notamment à partir du moment où les locuteurs de la langue n'osent plus parler la langue pour des raisons sociales ou pour d'autres raisons. Et c'est ce qui provoque la mort des langues. De ce point de vue-là, je peux vous dire que l'espéranto n'est pas prêt de mourir parce que les espérantistes n'ont aucune honte à parler l'esperanto. Ce qui nous intéresse c'est que si une langue est un organisme vivant qui meurt, il y a également des langues qui naissent. L'Espéranto est une de ces langues qui naissent. Habituellement, les Etats se sont constitués par une lutte armée, et avec eux les langues ont participé à ces combats, triomphant les unes des autres. Ce qui n'est pas le cas de l'espéranto, qui s'est construit dans un idéal qui est : cesser d'utiliser les langues comme une arme, il faut cesser de se sentir enfermé dans un clan et de se sentir appartenant à une et une seule communauté linguistique. Cet enfermement était quelque chose que Zamenov, le fondateur de l'Espéranto, avait ressenti très profondément dans cette ville où il passé son enfance et où il y avait des minorités distinctes qui se détestaient mutuellement. Et, une des marques de cette haine était le fait que chacune parlait sa langue. Et, au lieu de considérer qu'un individu doit appartenir à une et une seule communauté linguistique, pourquoi ne pas considérer que notre langue et notre culture au contraire sont quelque chose qui appartient à l'individu et que l'individu n'est pas l'esclave d'une langue et que s'il possède une langue, il doit pouvoir l'utiliser, le montrer à l'ensemble du monde. Et, ceci va à mon avis dans le sens de l'évolution de la société, où cette notion de l'État cloisonné commence à poser problème avec les phénomènes de mondialisation, d'unité européenne. La notion d'identité n'est pas quelque chose de très simple à définir. Nous n'avons pas une seule identité qui se composerait d'un seul élément. Notre identité est plurielle, elle est composée de plein d'éléments. Nous avons besoin d'appartenir à une communauté étatique mais nous avons besoin aussi d'appartenir à une ou plusieurs communautés linguistiques et pourquoi pas nous avons des besoins de contacts, par delà ces communautés linguistiques, des contacts internationaux, des contacts mondiaux avec d'autres techniques que les langues traditionnelles. De ce point de vue, je pense que Zamenov et le peuple espérantiste qui l'a suivi, sont des précurseurs et en tant que précurseurs ils sont rejetés par les pouvoirs en place. L'Espéranto n'est pas vraiment soutenu par les pouvoirs. Mais je pense que petit à petit on va être forcés de prendre en compte cette réalité qu'ont découvert les Espérantistes, un peu comme on prend en compte aujourd'hui les réalités mises en avant par les écologistes. Il est bien évident que si j'avais dû me rendre ici aujourd'hui de Paris en vélo, ça n'aura pas été possible. Pour certains trajets on ne peut pas utiliser le vélo et quand on défend le vélo ce n'est pas pour dire que le vélo peut s'adapter à tous les trajets et à tous les besoins de déplacement. Si aujourd'hui, un scientifique devait publier le fruit de ses recherches en Espéranto, il ne serait pratiquement pas lu et il ne ferait pas carrière. Tout le monde en est conscient. Les scientifiques espérantistes, qui sont nombreux, parlent comme tout le monde avec les langues dominantes pour leur carrière professionnelle, mais ils ont en plus l'Espéranto, qui répond à un autre besoin de communication qui n'est pas là pour remplacer ce qui existe mais pour s'ajouter, pour donner une dimension nouvelle à cette communication internationale, qui est une réalité qui naît aujourd'hui avec l'émergence d'Internet, où on découvre tout un tas de problèmes de communication internationale qui n'existait pas à l'époque, où on découvre aussi que le cloisonnement géographique a tendance à s'estomper alors qu'il existe d'autres cloisonnements, des cloisonnements de spécialités notamment qui nous force à repenser globalement cette idée de communication en général et de communication internationale.

Alors, pour conclure sur une politique intelligente, en écoutant les différentes interventions, j'ai voulu relever trois idées essentielles qui pourraient contribuer à une politique intelligente : d'abord il faut bien pendre conscience que les espérantistes n'ont pas du tout l'intention d'imposer l'espéranto et que actuellement aucun espérantiste n'envisage d'imposer l'espéranto. Mais ce que nous demandons, c'est de reconnaître l'espéranto, ce qui est très différent. Par exemple, parmi les 75 langues du baccalauréat. De reconnaître également les problèmes posés par l'espéranto. Parce que si l'espéranto répond à certains problèmes, il en pose aussi qui sont réels, tout comme les écologistes posent des problèmes réels dont il faut débattre. Notamment, la fameuse question de savoir, si une langue est un moyen de communication mais, il est faux de dire qu'une langue est seulement un moyen de communication. Là encore, je pense que n'importe quel individu sérieux

est d'accord avec ça : une langue n'est pas seulement un moyen de communication, mais une langue est un moyen de communication. Ce que j'entends, par exemple, sur le fait qu'il ne faut pas interdire à un Berbère d'apprende le breton, il faut savoir que lorsqu'un Berbère étudie le breton c'est pour répondre à un autre besoin que lorsque le Breton étudie le breton. Il n'y a pas un seul besoin de communication. Le besoin que peut avoir un Berbère s'il cherche à étudier le breton n'est pas le même que le besoin qu'éprouve le Breton lui-même lorsqu'il étudie le breton. Et les espérantistes sont très attachés à ce droit à la différence, les espérantistes sont toujours très proches de ces mouvements qui défendent les langues minoritaires. Mais toute la question, c'est une langue est effectivement le patrimoine d'un peuple, il y a un peuple espérantiste et c'est ça c'est incontestable. Mais un peuple doit-il être obligatoirement une minorité? Je pense que les peuples ne doivent pas se poser en tant que majorités ou minorités, c'est une fausse classification. Nous avons une identité qui est complexe, qui est l'interaction de plusieurs éléments. Dans cette identité complexe, il y a une place pour l'Espéranto, en plus d'autres composantes de notre identité. Et donc les Espérantistes ne sont pas une minorité. Ce sont des gens qui sont intégrés à la vie normale mais qui ont quelque chose de plus. Et ce quelque chose de plus, ils peuvent le faire connaître. J'ai été un peu étonné de la remarque de Mme Charmeux à propos de son test sur les expressions françaises. Je pense que les expressions qu'elle a citées ne sont pas des expressions françaises et je me serais rallié à ces 80 % de gens qui pensent que ce n'est pas enrichir le français que d'élargir à des expressions comme ça, même si elles sont employées dans certaines régions. Il y a une langue française et il y a effectivement des variantes de cette langue française. Et ce qu'il faut, c'est ne pas considérer que si on parle une variante de la langue française qui n'est pas la variante standard on n'est moins Français que ceux qui parlent la variante standard. Dans les pays d'Afrique, je pense que le problème se pose d'autant plus. Qui est-ce qui parle le vrai parler?

Le point qui me semble important, c'est que beaucoup de linguistes sont d'accord pour dire qu'une des raisons pour lesquelles l'anglais a su se répandre au niveau international mieux que le Français c'était précisément parce que les Français sont très peu tolérants sur l'usage de leur langue à la différence des Anglais. Àchaque fois qu'un Français écoute parler français avec des fautes, il a tendance à rigoler et à critiquer alors que les Anglais acceptent qu'on parle anglais un peu n'importe comment à condition qu'on se fasse comprendre. Je pense que c'est un des éléments importants, cette tolérance et cette acceptation que les gens sont différents, ce qui ne va pas dire que la langue française doit être quelque chose de flou et un magma qui doit inclure tous ceux qui s'y rattachent mais les gens parlent Français différemment et une certaine tolérance vis-à-vis de ces différences est fondamentale. Les anglophones l'ont bien compris et se sont mieux répandus notamment de ce point de vue-là.

Claude Sicre

Merci beaucoup. Je me doutais que quand je disais pour une politique intelligente personne ne s'excluerait. Je savais que tout le monde serait intelligent et s'efforcerai de l'être au maximum.

Nous reprendrons le débat cette après-midi, autour d'Henri Meschonnic.

Actes du soir

Claude Sicre

L'échange, la parole, c'est notre premier parti pris et notre première philosophie que l'on défend depuis très très longtemps au quartier Arnaud-Bernard dans le cadre des conversations socratiques. La deuxième chose que je dois vous dire c'est que ce Forum des langues, nous n'avons pas eu la volonté de le grossir énormément, nous n'avons pas demandé de subventions de façon à le grossir, de le faire durer 2 jours, 3 jours. Nous avons décidé plutôt de prendre contact avec des villes différentes pour que le Forum des langues se diffuse dans d'autres villes. Alors je vous annonce que cette année, il y a à Douai, à Pamiers (qui n'est pas loin), à Marseille et à Nantes des forums des langues qui sont organisés depuis cette année. C'est une réalité. Il y a des villes comme Bordeaux, Marseille, Aurillac, Rodez et Nice avec lesquelles nous avons pris contact pour l'année prochaine et j'ai entendu tout à l'heure un jeune parler de Brest aussi. Vous voyez que ce concept se développe et que finalement il est facile à organiser. C'est une réussite pour nous qu'il se fasse ailleurs. Voilà, bon je vais passer la parole directement à Mr Cerquiglini qui va nous parler surtout des problèmes de territorialisation des langues régionales et minoritaires.

Bernard Cerquiglini

j'aimerais parler ce soir en tant que linguiste qui fut chargé naguère par le gouvernement d'établir les langues éligibles à la Charte des langues régionales et minoritaires. Henri Meschonnic va nous montrer brillamment dans quelques minutes qu'il n'est pas d'inégalités entre les langues. Il y a des histoires différentes entre les langues, des statuts résultant de l'histoire. Mais toutes les langues ont même dignité, même valeur. Il va donc de soit nécessaire de défendre, de protéger, de promouvoir toutes les parlures, toutes les langues, tous les idiomes dont notre pays est riche. Et vous savez qu'il est riche étant donné que la liste que j'ai établie et qui en a étonné plus d'un - identifie 75 langues en France. Certes, le chiffre vient du fait qu'il y a de nombreuses langues dans les territoires d'outre-mer. Il n'empêche, ceci étant dit, on trouve en France métropolitaine 35 langues régionales et minoritaires. C'est beaucoup plus que le pays d'Europe qui en a trouvé le plus : l'Allemagne avec 7 langues. donc nous avons un riche patrimoine. Ce que je veux dire en tant que linguiste c'est ma gêne quand j'ai du élaborer cette liste. Car la réalité de la France est beaucoup supérieure. Or, quand on veut comparer la réalité linguistique et la Charte, on découvre que la Charte européenne a des critères extrêmement sélectifs qui font que de nombreuses langues doivent être éliminées. La Charte produit une inégalité dans les langues régionales et minoritaires. En effet, au début de la Charte une langue non officielle est définie. Elle est définie d'une façon historique. Sont exclues de la liste les langues d'immigration récente. Je trouve regrettable qu'on ne puisse pas considérer que le wolof par exemple ou le chinois ou le vietnamien sont des langues de France. On parle beaucoup plus le wolof en France que le flamand par exemple. Or, les langues d'immigration récente sont exclues. Il faudrait se demander pourquoi. Ça, c'est au plan de l'histoire. Deuxièmement, au plan de la géographie, une langue est éligible si dans une région donnée, elle comporte un nombre suffisant de locuteurs. C'est-à-dire que la langue régionale est une langue territoriale. Une région est comptée s'il y a un nombre important de locuteurs. C'est aussi délicat pour nous dans la mesure où si l'on applique les critères de la Charte, il n'y a pas de langue régionale en France, il n'y a que des langues minoritaires car statistiquement le Français est majoritaire partout. Ênfin la charte établit, mais d'une façon tout à fait secondaire, un concept qui m'est cher : c'est le concept de langue minoritaire, qui est défendu dans la charte de façon négative. C'est une langue sans territoire. On voit bien que pour la Charte, les langues éligibles sont des langues d'immigration ancienne ou de permanence, c'està-dire que ce sont des langues dans un territoire depuis longtemps, qui sont massivement territorialisées et qui ne sont pas des langues nomades. Or, ceci est contraire à la réalité française.

Premier point : C'est une conception linguistique extrêmement dépassée, celle qui consiste à penser qu'une langue est liée à un terrain, à un terreau, à un sol renvoie à la linguistique allemande romantique. Or, une langue n'appartient pas à un territoire, elle appartient au cerveau de celui qui la parle. On a là une conception linguistique qui ne correspond pas à la science linguistique contemporaine.

Deuxième point : c'est une conception politique qui est désagréable pour nous. La République considère qu'elle a un patrimoine commun et qu'il n'y a pas de patrimoine appartenant à une région ou à un territoire donné. C'est le territoire entier qui s'honore d'avoir des langues diverses. Or, cela correspond mal à la réalité. Par exemple, le créole est la langue sans doute minoritaire la plus importante de la France. Or il est peut être parlé beaucoup plus en région parisienne qu'aux Antilles. En fait, on se rend compte maintenant bien sûr, et je m'étonne que la Charte ne l'aie pas vu, que les langues sont beaucoup plus nomades. Les langues sont des phénomènes cognitifs qui appartiennent au cerveau de celui qui les parle et on emporte la langue dans les circonvolutions de son cerveau. C'est-à-dire que les langues sont nomades. Elles sont nomades au sein d'un vaste territoire et elles appartiennent au patrimoine national. C'est-à-dire que les langues importantes seront celles qui sont parlées par les citoyens français. D'où l'importance en France de langues sans territoires. Importance quantitative, importance politique aussi et j'ai tenu à mettre dans ce rapport des langues qui au plan de la Charte sont très minoritaires parce qu'elles renvoient dans ce concept secondaire de langue sans territoire : c'est l'arabe dialectal, le berbère, le yiddish, l'arménien, le romani, toutes ces langues qui résultent d'approches successives à notre nation et qui viennent enrichirent le patrimoine linguistique national. Pour moi, et je conclue là-dessus, l'occitan, le berbère, le yiddish ne sont pas des langues qui appartiennent au patrimoine d'une région, d'un territoire mais à l'ensemble du patrimoine national et je dirais même européen. La charte développe une conception de la nation qui n'est pas tout à fait la nôtre : pour nous la nation est un projet, un concept dynamique, c'est une culture qui se fonde à tout instant, à toute génération. Il n'y a pas une culture nationale qui serait ancienne et à laquelle on apporterait des éléments successifs. Ça c'est la conception de Renaud Camus, qui considère qu'il y a une culture nationale à laquelle on peut ajouter un peu de juifs mais pas trop. Si on ajoute trop de juifs, ça perturbe cette notion de la nation. Ce n'est pas la nôtre et je dirais ce n'est pas la conception de la République. La République, elle, est dynamique, elle n'a pas de passé en quelque sorte. La culture républicaine est synchronique, elle est ce que nous en faisons maintenant. Et dans la culture de la République, il y a l'occitan, le breton, le yiddish et il y aussi le wolof pour moi qui apporte énormément à la culture de la République. Je dirais donc que nous devons bien sûr signer et ratifier cette charte mais en disant bien que nous la ratifions en tant que Français, en tant que républicains modernes qui considèrent qu'il n'y a pas d'inégalité entre les langues et que toutes les langues parlées en France, quelque soit leur statut, contribuent à la grandeur de ce patrimoine.

Claude Sicre

Merci beaucoup à Mr Cerquiglini dont les propos vont vraiment dans le sens de ce que nous défendons depuis des années au Carrefour culturel. Je passe la parole directement à Henri Meschonnic. Puis viendront les interventions du public.

Henri Meschonnic

Je vais commencer par un mot de remerciements qui n'est pas du tout formel, à Claude Sicre et à toute son équipe. Mais aussi un mot de protestation parce que sur le programme il a mis avec une amitié abusive : "rencontre au sommet" autour de moi ; et je vois qu'heureusement nous sommes plusieurs. Moi je ne vois pas où est le sommet. Moi je ne fais qu'un mètre soixante-dix. Je veux juste faire remarquer dans ce débat avant de commencer : s'il y a une chose qui se dégage du bilan de ce matin, c'est l'effet boule de neige depuis plusieurs années, c'est l'initiative du Forum des langues de Toulouse. Peut-être que ce mouvement qui est venu jadis de la base va peut-être faire bouger les pouvoirs publics. Moi je veux juste apporter ici une réflexion de caractère assez général, un petit peu d'ailleurs dans l'esprit de l'intervention de Gérard Dessons tout à l'heure en fin de matinée. Parce que je ne peux pas et je crois qu'il ne faut pas séparer la réflexion sur les langues de la réflexion sur ce qu'on en fait, sur ce qu'en fait l'art du langage parce que ça met en jeu toute une interaction de l'éthique, du politique, de l'art et de la pensée du langage. C'est peut-être le seul moyen de lutte intellectuelle contre l'abus de pouvoir du tout politique. Et donc effectivement, je voulais apporter à la discussion une réflexion sur l'inégalité des langues. C'est-à-dire en fait très clairement contre l'inégalité des langues. Alors je dirais même - ça peut paraître d'un langage ancien et tout à fait tautologique - mais je crois qu'il faudrait ajouter comme au temps de Humboldt, le terme humain. Je dis qu'il faudrait parler des langues humaines. Pas parce qu'il y a des langues autres qu'humaines - il n'y a de langues qu'humaines mais pour rappeler qu'avec les langues chaque fois, c'est de l'humanité toute entière qu'il s'agit. Je dis bien chaque fois. Je suis parti sur cette réflexion sur l'inégalité des langues parce qu'à un colloque récent - il y a quelques mois - j'ai entendu calmement affirmer de la part d'une collègue universitaire qu'il y avait une inégalité des langues. Avec des exemples à l'appui : par exemple que James Joyce n'aurait pas été si célèbre sans la traduction de Valery-Larbot en Français. C'est extrêmement naïf. On a des cas très célèbres de certains écrivains qui ont troqué leur langue maternelle contre une autre, ou bien des écrivains qui s'autotraduisent comme Beckett, de l'Anglais au Français et vice versa. Mais ce qui est tout à fait naïf, c'est de croire que ces phénomènes interviennent parce que les écrivains voudraient être mieux connus. C'est beaucoup plus compliqué que ça. C'est vrai que si on regarde la diffusion culturelle des langues, ce qui immédiatement implique le rôle de la littérature dedans, il y a des langues de grandes diffusions. Il y a aussi des petites langues locales. C'est vrai que cela fait intervenir des éléments comme l'histoire du colonialisme, la mondialisation de certaines langues. Bref, on pourrait presque dire qu'il y a des langues célèbres et d'autres pas ou peu connues. Il y a des peuples, des civilisations qui sont très connues, que les explorateurs ou les anthropologues ont contribué à rendre célèbres. Mais cela ne veut pas dire qu'on les connaît. Ex : les Dogon, on les connaît mais pas leur langue. Ça, c'est lié au phénomène européen du primitivisme, c'est-à-dire au phénomène qui fait intervenir l'art. Et là, les peintres, les sculpteurs depuis Derain, Matisse, 1904 jusqu'aux années 30 ont fait beaucoup pour ces cultures, mais pas pour la langue. C'est un fait pourtant - je crois qu'il faut l'affronter - qu'il y a des langues qu'on appelle des langues de culture - cela ne veut pas dire que les autres soient des langues d'inculture. Il faut s'entendre sur ce qu'on appelle "culture". La culture, c'est au moins deux homonymes : il y a culture au sens des humanités et il y a la culture au sens anthropologique. Il y a les langues qu'on apprend pour accéder directement ce qui s'est pensé en elles. Autrement ce qui

compte et ce qui a rendu ces langues célèbres, c'est pas le fait que ce soit des langues, c'est le fait que certaines oeuvres se soient créées dans ces langues et ce sont ces oeuvres qui les ont rendues célèbres, à la différence des langues que les spécialistes apprennent pour étudier le mode de vie d'un peuple. Ça, c'est les langues rares que des ethnologues ou des anthropologues étudient et ils sont pratiquement les seuls. Si on regarde ce rapport entre langues et cultures - disons ce qu'on appelle pour parler vite "la Littérature" - je suis obligé de constater que ce n'est pas les langues qui sont maternelles, ce sont les oeuvres qui sont maternelles. Et certaines langues sont les filles de leurs oeuvres. S'il n'y avait pas eu ces oeuvres, ces langues ne seraient que des petites langues, soit connues des archéologues (comme le Cananéen), soit connues des anthropologues ou des ethnologues. C'est ce qui fait je crois qu'on peut empiriquement - et même si ça peut paraître une provocation - dire que ce n'est pas l'Hébreu qui a fait la Bible, c'est la Bible qui a fait l'Hébreu. Ce n'est pas l'Arabe qui a fait le Coran, c'est le Coran qui a fait l'Arabe. Ce n'est pas vrai seulement des textes dits sacrés et des textes religieux. C'est vrai aussi pour Shakespeare avec l'Anglais par exemple. Alors cela dit, ce qui reste obscur, c'est cette relation entre une langue et des oeuvres. La question de l'égalité ou de l'inégalité est d'une confusion qu'il est indispensable de prendre comme objet de réflexion. C'est ce qui fait que je dirais qu'on a là un mystère et le travail de la pensée consiste à transformer les mystères en problèmes. Si bien le problème de la supériorité et de l'infériorité immédiatement et intégralement, c'est ça qu'il faut affronter. Penser qu'il y a une inégalité des langues, c'est confondre la quantité avec la qualité. C'est aussi grossier que ça. C'est confondre la diffusion pour des raisons qui tiennent à l'histoire politique - par exemple du colonialisme avec la puissance interne d'expression qui est chaque fois unique. Autrement dit, c'est prendre la communication pour le langage. Alors là je dirais qu'avec les langues il y a toujours 3 choses qui sont en jeu. Premièrement reconnaître que la langue, c'est-à-dire le terrain proprement technique, linguistique, le lexique, la grammaire etc ... reconnaître que la langue c'est beaucoup plus que de la langue. Il faut savoir ce que peut une langue. Autrement dit, très vite, immédiatement pratiquement, on en arrive au fait qu'on ne peut pas penser une langue sans penser que c'est une culture. Deuxièmement, il s'agit de reconnaître que dans ce problème de l'inégalité des langues, ce qui est en question, c'est le rapport entre identité et altérité. Et là, on a affaire à quelque chose qui est classique au XXe siècle : avec, par exemple, si on regarde l'histoire de l'argumentation anti-raciste. L'argumentation anti-raciste a passé d'abord par le thème "nous sommes tous pareils". Comme ce n'est malheureusement pas vrai, ce thème a vite fait fiasco. Et ce thème a succédé le thème inverse : "nous sommes tous différents". Mais ce thème avec son allure de constatation ne fait qu'aggraver le problème. Ce qu'il faut ici penser c'est que si on reste emprisonné uniquement dans une pensée - de ce que fait de la langue une langue et rien que de la langue- on est enfermé dans ce cercle vicieux. Et pour en sortir; je crois qu'il est indispensable de faire appel à la notion de culture, à la notion d'art, et donc d'oeuvres littéraires. Et si je prends le domaine de l'art, je ferais juste une parenthèse très rapide. Je ferais référence au primitivisme, c'est-à-dire à l'effet de l'art africain et océanien en Europe depuis 1904 à peu près quand Derain et Matisse l'ont découvert. Ce qui ressort de cette histoire, c'est qu'il n'y a peut-être pas d'art primitif mais ce qui est certain c'est qu'il y a un primitivisme. Or que signifie ce primitivisme? C'est que ce ne sont pas les anthropologues, ce ne sont pas les ethnologues qui avaient accumulé les objets dans les Musées, ce sont les artistes qui ont pour la première fois regardé ces oeuvres comme de l'art. Et à partir du moment qu'ils les ont regardées comme des oeuvres d'art et pas seulement comme des fétiches ou des casseroles, ça a modifié le regard de toute l'Europe sur ces oeuvres et ça a déclenché immédiatement un effet inverse, c'est-à-dire que l'art européen du XXe siècle a été ce qu'il a été en passant par ce regard sur les oeuvres dites primitives. Autrement dit, c'est ça qui est extrêmement intéressant et

29

allégorique dans l'histoire du primitivisme. C'est que l'identité n'advient que par l'altérité. Et si on continue de penser uniquement en terme de langues, on reste comme des imbéciles à opposer une identité à une autre identité. Parce que qu'estce qu'on fait quand on oppose une altérité à une identité ? On oppose deux identitarismes l'un à l'autre. Et plus on veut défendre une altérité, ce n'est qu'une autre identité. On ne fait donc rien d'autre que la même chose que ce qu'on reproche à ceux qui ont le pouvoir. C'est donc un piège logique, culturel, éthique et politique. Et je crois que pour en sortir, il n'est pas inutile de réfléchir sur ce que l'art fait au langage. L'autre problème - je ne vais pas m'y attarder - parce qu'il peut paraître plus technique, c'est le problème de la traduction. Il est extrêmement intéressant de voir la façon dont au XXe siècle la manière de traduire se transforme parce que les idées sur le langage changent. On comprend petit à petit - je ne dis pas que les traducteurs ont tout compris. Ce qui est intéressant c'est que l'histoire même des transformations dans la traduction peut montrer que petit à petit, on comprend que lorsqu'on traduit une oeuvre littéraire, ce n'est pas de la langue qu'on traduit. On ne traduit pas de l'Anglais en Français, de Français en Espagnol; ça c'est une grossière erreur. Quand on traduit une oeuvre littéraire, on traduit une oeuvre littéraire. Autrement dit, on traduit ce qu'elle a fait à sa langue. Et si on traduit ce que elle a fait à sa langue, le problème n'est plus de traduire des mots anglais ou espagnols, le problème est de traduire d'une manière qui écoute ce que cette oeuvre a fait à sa langue pour éventuellement refaire dans la langue dans laquelle on traduit, ce que cette oeuvre lui a fait. Et à ce moment là, on est sur un tout autre terrain et de nouveau, on a un exemple de transformation de l'identité par l'altérité. Ça, c'est donc extrêmement important et ça montre bien le très grand rôle de la pensée de l'art et qui n'est pas du tout un esthétisme. C'est un rôle

éthique et politique de l'art. Alors, je résume. Le problème c'est d'abord de penser qu'une langue ce n'est pas un instrument de communication, c'est une culture. Quitte à revoir ce qu'on entend par culture. Deuxièmement, c'est de comprendre qu'il s'agit du rapport entre identité et altérité et que cette identité n'advient que par l'altérité. L'identité ne s'oppose pas à une altérité. Elle n'advient elle-même que par l'altérité. Autrement dit, l'altérité n'est pas simplement un autre qui est à côté de l'identité - comme si le pluriel par exemple était simplement un pluriel externe. Ce qui est intéressant ici pour transformer le problème, c'est de voir que le pluriel est interne et pas seulement externe et que l'altérité n'est pas seulement externe mais qu'elle est aussi interne. Et donc par là on peut reconnaître le rapport entre unicité et pluralité. Et donc que ce qu'on prend pour l'unité est déjà une pluralité interne. Le problème est seulement de le reconnaître. De ce point de vue, je dirais que le monolinguisme absolu est à considérer comme une forme collective d'autisme. Pas d'illétrisme, mais d'autisme. Alors le discours sur l'inégalité est poussé par une contradiction qui est quand même assez extraordinaire. C'est là dessus que je voudrais insister. C'est parce que c'est une fiction qui se donne - comme écrivait Gobineau - pour l'expression d'une vérité. C'est-à-dire que tout se passe comme si le discours sur l'inégalité était un genre littéraire. Là où je dirais qu'il y a de la goujaterie, c'est dans précisément dans la référence à Gobineau, et notamment son Essai sur l'inégalité des races humaines, 1859. Or, ce qui est très remarquable - je ne vais pas rentrer dans le détail - c'est qu'il y a un longue section sur les langues. Pour Gobineau, il y a des langues noires, des langues jaunes etc... Je conseille cette lecture à ceux qui croient encore à une inégalité des langues pour comprendre qu'en réalité, ils font du Gobineau, c'est-à-dire qu'ils font une sorte de racisme linguistique, éthique, culturel et politique. Ce discours sur l'inégalité passe pour une sorte de genre littéraire de Jean-Jacques Rousseau à Gobineau. Je dirais que de Jean-Jacques Rousseau à Gobineau, c'est un genre littéraire parce que c'est un discours complètement fabuleux, c'est-à-dire que c'est un discours du fantasme. Ce qui importe - qu'elles qu'en soient les modulations - c'est de reconnaître la permanence qui est plus ou moins déniées de ce fantasme. Ceux qui pensent qu'il y a une inégalité des langues, ils ne voient que l'économico-politique. Ils voient l'universalisation, c'est-à-dire l'exportation du modèle occidental. Mais ils ne voient pas qu'il y a un universel. Et en tant qu'universel, l'universel ce n'est pas l'universalisation. L'universel c'est une donnée élémentaire qui est chez chacun, chez chaque être humain et même si c'est un aborigène, pas seulement de Toulouse mais d'Australie. L'universel, il n'y a pas besoin de l'importer d'ailleurs. Il est chaque fois spécifique. Et donc il faut apprendre à ne plus confondre l'universalisation d'un modèle, l'universalisation d'une puissance avec l'universel. Si on fait ça, on montre qu'on ne sait pas ce qu'est une langue, ni ce que c'est qu'une culture, ni ce que c'est qu'une littérature dans le rapport avec une langue. Ils sont exactement dans le cas de ce fameux proverbe indien: "quand le sage montre la lune, l'imbécile regarde le doigt". Au lieu de penser le sens et la théorie du langage, ils voient tel ou tel produit et ils ne voient pas l'activité qui est en jeu et qui est l'enjeu. Alors il s'agit de penser et de défendre une notion plurielle de l'unité. Et pour cela, je dirais qu'il y a à promulguer une Déclaration des droits des langues et des cultures. Que toutes les langues naissent et demeurent libres et égales entre elles. Je dis bien toutes les langues. Comme pour les hommes. Sachant bien que ce n'est pas la réalité politique mais que c'est ainsi qu'elle devrait être reconnue, et cela à partir de la notion langue-culture. Contre ce que j'appelle le communicationisme, c'est-à-dire le tout-communication. De ce point de vue là, je dirais qu'internet ne fait pas mieux qu'Esope qui avait déjà dit que la langue pouvait porter le meilleur et le pire. La seule différence avec Internet, c'est que ça va plus vite. Mais ça peut aussi bien être la nouvelle barbarie qu'une possibilité de culture. Il ne faut pas confondre le moyen et le message. Donc le danger ici c'est de confondre une langue avec un pur moyen de communication. Et l'accélération même des moyens de communication favorise cette dérive. Le progrès technique encore une fois peut très bien ne véhiculer que la mondialisation d'une inepsie et une barbarie nouvelle, c'est-à-dire la barbarie de l'uniformisation. Alors c'est une banalité de rappeler que toute langue suffit à dire ce que ses locuteurs ont à dire, mais cette banalité ne suffit pas pour défendre une langue dans la guerre des cultures dans les exportations des modes de pensée. S'il n'y a pas une histoire, une culture, un peuple - même si le terme de peuple est très ambigu, même si ce peuple est très peu nombreux - je pose qu'il n'y a pas de langue. Je dis ça par rapport à ce que j'ai entendu ce matin sur le peuple espérantiste. Mais on parlait aussi du peuple chrétien au moyen-âge. Alors de ce point de vue, les langues artificielles, qui sont nées de la naïveté qui attribue les guerres à la multiplicité des langues, qui est supposée être une cause de l'incompréhension entre les hommes comme s'îl ne suffisait pas déjà de parler la même langue pour ne pas se comprendre ça demeure une naïveté linguistique et politique. Et je dirais que c'est un reste du XVIIIe, des plans de langue universelle et de paix universelle. C'est le produit factice d'une éclipse de la raison linguistique, de la raison poétique, de la raison éthique et politique. Autant les guerres sont dues à de toutes autres causes, même s'il y a des guerres linguistiques, des querelles linguistiques mais qui ne sont jamais que l'habillage d'autres conflits, économiques, culturels, religieux.

Tout à l'heure quelqu'un a dit - je crois qu'il s'agit encore de Bernard Cerquiglini - que les langues ne sont pas régionales mais cela reviendrait au même si je dis toutes les langues sont régionales. Sauf que certaines ont eu politiquement plus de chances que d'autres. Ça ne suffit pas pour glisser d'une extension à une supériorité, à une "préscellence" comme on disait au XVIe siècle. Je ne sais pas s'il y a un génie de la langue française, en tout cas il y a un mauvais génie de la langue française et c'est bien Rivarol, comme pur porte-parole d'une époque. Les gens qui pensent ont à choisir : ou bien la francophonie comme pluralité ou bien Rivarol. Mais on ne peut pas garder à la fois la francophonie et Rivarol. Il y a des statuts culturels différents. Ces statuts sont dus sans doute au plus ou moins grand nombre d'oeuvres de l'esprit, c'est-à-dire d'invention de pensées qui sont actives dans telle ou telle langue

et qui ont rendu une langue plus célèbre qu'une autre et lui ont donné une expansion culturelle que telle autre n'a pas eu. Mais en tant que chacune, que chaque langue ait une histoire et l'histoire d'une culture, chaque langue est unique. Il n'y a pas d'inégalité linguistique des langues, il y a seulement une inégalité de puissances politiques des nations qui entraînent une inégalité de développement dans certains moyens d'expression, de la littérature, des sciences exactes ou humaines et des techniques modernes. Vraisemblablement le Swahli n'a pas développé le vocabulaire ou la complexité grammaticale qu'il faut pour traduire un manuel de Physique nucléaire ou <u>A la recherche du temps perdu</u> de Proust.

Quant à l'auto-traduction des écrivains, ou à l'adoption par un écrivain d'une langue non maternelle (comme Mistral qui choisit l'occitan), je crois que cela met en évidence que toute langue est une condition et rien de plus qu'une condition, c'està-dire un potentiel de l'invention des sujets par eux-mêmes. C'est pour ça qu'on peut dire que les oeuvres sont plus maternelles que les langues quand elles se produisent dans une langue, autrement dit ce qui est intéressant là, c'est ce qu'elles font à une langue. Les changements de langue d'ailleurs peuvent être liés à une idéalisation, à une option, aux choix d'une langue investie de valeurs entièrement spirituelles et pas du tout politiques. C'est ce qui fait que, par exemple, il est intéressant de voir que certains écrivains juifs du XIXe ou du XXe siècle sont passés au Yiddish alors qu'ils étaient persuadés que c'était une langue finie ou sont passés à l'Hébreu quand ils étaient aussi persuadés que c'était une langue qu'ils étaient les derniers à écrire. Donc c'est pas uniquement une question d'intérêt grossier qui fait qu'on choisit une langue. Ce sont aussi des valeurs spirituelles. Le paradoxe alors des langues célèbres est que ceux qui s'y trouvent ont pour devoir plus que les autres langues qui ont moins de visibilité active et passive - parce qu'ils voient moins loin et parce qu'ils sont moins vus - ont le devoir de travailler à maintenir cette diversité qui est un potentiel et un patrimoine unique, à tous justement parce qu'il n'est situé dans aucune langue individuellement. Alors c'est là qu'on retrouve quelque chose qui est drôle, dans cette athmosphère de fin de siècle, cette complaisance qui croit qu'on va passer au XXIe siècle alors qu'en réalité pour la pensée du langage à bien des égards, on n'a pas quitté le XIXe. Et je dirais ici que ce qui est à prendre en compte, c'est ce que j'appelle la pensée de Guillaume de Humboldt, c'est-à-dire un projet qui est resté complètement marginal au XIXe. Il meurt en 1835, il passe pour un fou parce qu'il a quitté sa carrière politique pour étudier des langues de Malaysie ou des Amérindiens. Son projet c'est de penser la diversité humaine des langues, autrement dit pour sortir de l'Europe, de la famille indo-européenne qui s'auto-contemple dans le sanscrit au XIXe, alors que ce qui l'a emporté au XIXe, c'est le projet européen et non pas le projet de l'Amérinde d'Humboldt. Et, à mon sens, il y aurait à reprendre ce projet de Humboldt. Et si je regarde ce que sont devenues nos disciplines universitaires, je dirais que la spécialisation des savoirs qui est inévitable - savoir par savoir - pour constituer les sciences humaines, pour constituer nos disciplines universitaires. Cette spécialisation des savoirs a aggravé l'hétérogénéité des catégories de la raison qui ont été inventées par ce qu'on appelle les Lumières. Cette compartimentation des connaissances, qui a l'air d'être légitime région par région, constitue un obstacle pour penser le langage, pour penser ce que font les langues. Autrement dit, de ce point de vue, toutes les sciences humaines sont des disciplines intellectuelles universitaires qui impliquent inévitablement un sens du sens, une question du langage. Autrement dit toutes les sciences humaines, les lettres, la philosophie même si les spécialistes ne le savent pas - sont des disciplines du sens. Parce que partout ce qui est en jeu, c'est un sens et le sens qu'on a du sens. A ce moment là, je constate que pratiquement toutes nos disciplines universitaires y compris la linguistique, y compris la philosophie manquent cruellement de ce que j'appelle la théorie du langage, c'est-à-dire la compréhension et la nécessité de penser ensemble ce que font les langues, ce que fait une culture, ce que font les oeuvres d'art et les oeuvres d'art de la pensée à une langue, à une culture et ce que cela implique de théorie des sujets. Et pas la question du sujet mais les sujets. Parce qu'il n'y a pas seulement le sujet, ni le sujet freudien, ni le sujet philosophique. Il y a au moins une douzaine de sujets et je suis obligé d'inventer le sujet du poème parce que ni dans le sujet philosophique ni dans tous les autres que je peux énumérer, il y a le sujet du poème. Il faut penser cette pluralité. Et que signifie que penser cette pluralité ? Cela signifie que la pensée du langage est une pensée éthique. Et si c'est une pensée éthique, c'est nécessairement en même temps une pensée politique. Alors c'est ça la théorie du langage et c'est évidemment quelque chose qui n'est pas enseignée dans les départements de linguistique ; c'est pas quelque chose qui est enseignée dans les départements de littérature ; c'est pas quelque chose qui est enseignée dans les départements de Philosophie, ça n'est enseigné nulle part. Alors c'est ce qui fait le lien entre le problème de l'intelligibilité du présent et l'intelligibilité des choses du langage de la culture. Alors si je regarde ceux qui parlent de la mort du Français, comme si le Français était menacé par certaines langues que je tairais car tout le monde le sait - c'est pas l'Occitan qui menace le Français - mais tous les gens qui sont souvent à l'Académie française ont une autorité pour parler du Français et surtout de la mort du Français vous diront que c'est l'Anglais ou l'Anglo-américain qui est un grand danger pour le Français. En fait, il n'en est rien. C'est pas l'Anglais qui est un danger pour le Français, ce qui est un danger pour le Français c'est éventuellement le manque de génie des Français et le manque de réflexion sur ce qu'est une langue. Autrement dit ce qu'il faut pour défendre le Français, c'est pas lutter de manière stupide contre la mondialisation de l'Anglais, bien que j'ai pu constater dernièrement aux cours de plusieurs voyages de travail que - sous prétexte qu'il y a des cédéroms et de l'internet - du Brésil à l'Egypte les responsables de bibliothèques d'Institut français à l'étranger jettent les livres puisque ce n'est plus la peine. Le livre est une chose finie, maintenant il y a des cédéroms. Et j'ai constaté aussi que, par exemple à la bibliothèque de l'Institut français du Caïre, on avait lâché l'abonnement pour les Temps modernes et la Revue critique pour abonner la bibliohtèque de l'Institut à l'Equipe et à Paris-Match. On a là des exemples très concrets du communicationnisme, c'est-à-dire d'une idée complètement stupide de l'enseignement du Français à l'étranger qui comporte une certaine démagogie et qui oublie le rôle du politique et de l'esthétique, ou plutôt de la poétique dans l'apprentissage des langues. Le problème du Français n'est donc pas du tout l'Anglais. Son problème c'est de réfléchir sur la pluralité interne pour renforcer la puissance d'invention culturelle, poétique, politique et c'est la seule qui fait la célébrité, l'activité et l'expansion ainsi que le prestige d'une langue. Je dirais pour terminer que la "puissance spirituelle des inventions de la pensée" dure plus que des empires. Prenez la petite Grêce et le petit Etat hébreu, c'étaient des miettes dans le monde de l'Antiquité. Il n'empêche que le Grec de Platon et Aristote continue bien après la Grêce Antique et la Bible a fait que l'Hébreu n'ait pas connu le même sort que l'Acadien ou l'Araméen. Autrement dit, ce sont les oeuvres de l'esprit qui font la puissance des langues et ce n'est pas la puissance économico-politique parce qu'elle dure ce qu'elle dure et de toute façon elle n'est pas sur le même plan. Il ne faut pas se tromper, il faut savoir de quoi on parle quand on parle d'une langue. C'est vrai que ce matin j'ai entendu que la définition d'une langue c'était un dialecte plus une armée. C'est vrai mais c'est pas uniquement vrai. On a affaire à deux dangers ici en oubliant la puissance spirituelle des inventions de la pensée et encore une fois, elle dure plus que les empires. C'est deux dangers font finalement un seul et unique ennemi : c'est l'oubli du sens vital de la diversité humaine. Le seul moyen de lutte ici il me semble c'est le sens politique de l'interaction entre langue, poétique, éthique et politique. J'observe que cela ne s'enseigne pas. Cela serait une matière nouvelle à mettre au programme, justement parce que cela ne s'enseigne pas.

Actes VI (2000)

33



Merci Henri. Cela ne s'enseigne pas mais cela se fait ici dans la rue. On essaye.